

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - NOVEMBRE 2014

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Session parlementaire	3
▶ Les suites du retour « non concerté » de Marc Ravabmanana.....	4
▶ Elections communales, décentralisation.....	8
▶ Diplomatie, SADC.....	9
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Santé.....	10
▶ Education, droits des enfants, droits des femmes, traite.....	12
▶ Peine de mort	13
▶ Réconciliation nationale.....	13
▶ Gouvernance	16
▶ Lutte contre l'insécurité, reddition massive de dahalo « repentis ».....	19
▶ Liberté de la presse, médias	24
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	25
▶ Environnement	25
▶ Ressources minières et halieutiques.....	26
▶ Trafic de bois de rose et de ressources naturelles.....	28
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique, Agoa, APE.....	29
▶ Air Madagascar et la Jirama - Les sociétés d'Etat dans la tourmente	31
▶ Divers.....	32

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

17/11 - L'analyse de la situation malgache par Mathieu Pellerin, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (IFRI)¹ : gérer l'héritage de la transition. Les espoirs placés dans Hery Rajaonarimampianina, ou que les acteurs et observateurs ont voulu voir en lui après la désillusion des cinq années de transition, ont rapidement été déçus. Près d'un an après son élection, le bilan est maigre : le processus de réconciliation nationale est resté lettre morte ; l'économie est confrontée à une dépréciation de l'Ariary qui menace la stabilité sociale ; aucune réforme n'a été engagée et les quelques lois adoptées ne répondent aucunement aux ambitions escomptées par les observateurs ; les élections communales ont été reportées à 2015 et avec elles, les élections régionales et provinciales, ce qui de fait bloque la mise en place de la HCJ ; la gouvernance n'a aucunement été améliorée que ce soit au regard du manque de qualification patent au sein de l'exécutif, ou bien au regard des trafics qui se poursuivent à un rythme extrêmement sou-

¹ www.ifri.org

Cf. blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/40/66/448497/100330798.pdf>

tenu en dépit de quelques arrestations et condamnations de petites mains ou d'acteurs périphériques. Si pareil contexte venait à durer, la réédition d'un scénario de crise du type janvier 2009 ne serait pas à exclure. Il manque cependant deux ingrédients essentiels au développement d'un contexte de crise de pouvoir : une personnalité charismatique et un fait mobilisateur si tant est que le retour de Marc Ravalomanana ne constitue pas ce fait mobilisateur. Après une présentation des perspectives d'évolution de la situation politique de Madagascar, le chercheur s'essaie à un exercice à vocation prospective sur différents sujets touchant à la souveraineté du pays : le risque d'enracinement d'une économie mafieuse ; la transformation du phénomène dahalo en mouvement organisé de contestation de l'État central ; les enjeux nationalistes associés au dossier des Îles Éparses ; le développement spectaculaire de l'islamisme.

13/11 - Les évêques dénoncent l'inertie du pouvoir. A l'instar d'autres organisations de la société civile, le conseil des évêques catholiques ne se prive pas de dénoncer l'inertie du pouvoir face aux attentes de la population. Il exprime son doute quant à la sincérité de certaines démarches. Dans leur communiqué final ils déclarent : « *L'insécurité fait rage à cause du délestage. Face à l'accroissement du nombre de la population et du taux de chômage, aucune solution n'a été proposée. Il est impératif pour les dirigeants actuels de trouver la solution adéquate afin de regagner la confiance du peuple* ». Les évêques n'ont pas manqué de faire connaître leur point de vue sur la question de la repentance des dahalo : « *On a beaucoup parlé et écrit sur leur « conversion », mais beaucoup d'entre nous sont sceptiques* », ponctue Mgr Fulgence Rabemahafaly. Les évêques se sont également exprimés sur l'exploitation illicite des richesses naturelles et minières. « *Nous incitons les dirigeants à élaborer rapidement un plan afin de lutter contre ces exploitations illicites, tel qu'un code minier par exemple* », explique le prélat. Ils appellent également le peuple à être vigilant devant les agissements de certains individus qui, selon eux, « *ne pensent qu'à exploiter illégalement nos richesses, voler nos biens, détruire nos mœurs et notre foi chrétienne* ».

01/11 - Au secours de la communication du président. Les autorités malgaches ne savent pas comment améliorer leur communication, constate La LOI. Elles ont demandé l'aide de Washington qui, via son ambassade, a fait venir à Antananarivo un consultant américain basé à Paris et journaliste à *France 24*. Ce dernier avait pour mission d'évaluer la stratégie de communication de la présidence et du gouvernement. Durant son séjour, il a rencontré Hery Rajaonarimampianina, Roger Kolo, ainsi que quelques ministres. Il s'est également entretenu avec des journalistes et avec les représentants de plusieurs chancelleries et organisations internationales.

04/11 - « Forces armées : les dossiers brûlants légués par la Transition », titre *Ma-TV*. La Transition a laissé des blessures au sein des forces de l'ordre. Le président de la République est conscient de la situation. Il a annoncé la mise en œuvre d'un dialogue pour remédier aux traumatismes causés par les crises et les divisions. Plusieurs officiers supérieurs de la Transition se trouvent depuis l'avènement du nouveau pouvoir sans affectation, tels le colonel Lylison René, commandant des FIS, le colonel Fidy et le général Richard Ravalomanana. Ils ont été écartés du pouvoir et des commandements et gardent le silence. Les dossiers des officiers concernés par les affaires de 2009 et 2010 ne sont pas pour autant résolus. Le général Raelina, incriminé dans la tuerie du 7 février 2009, est encore incarcéré, malgré plusieurs demandes de remise en liberté. C'est également le cas du colonel Raymond Andrianjafy, inculpé pour la tentative de coup d'État du 10 mai 2010 au camp de la FIGN. Le général Dominique Rakotozafy, ministre de la défense, a indiqué début octobre que les forces armées avaient entamé un processus de réconciliation. Plusieurs étapes ont déjà été franchies qui impliquent l'inclusion de certaines personnalités dans différents domaines d'intervention. L'attribution de grades et de titres aux militaires relégués à certaines périodes de la vie nationale figure également parmi les mesures envisagées. Le transfert des détenus militaires incarcérés à la maison de force de Tsiafahy vers la prison d'Antanimora serait à l'ordre du jour. *Midi* rapporte que le président de l'association des détenus politiques, Jean-Louis Rasolofoarimanana, a entamé une démarche auprès des autorités en vue d'obtenir une évacuation sanitaire en faveur du lieutenant-colonel Coutiti Assolant dont l'état de santé serait préoccupant. Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, quant à lui, reste sous surveillance médicale à La Réunion. Le sergent-chef Manou Soja, victime d'un accident vasculaire cérébral et paralysé, serait toujours incarcéré à Tsiafahy.

19/11 - Certains hauts responsables de l'armée seraient pointés du doigt dans un projet de coup d'État. « *Les services de renseignement ont en leur possession une information concernant un préparatif de coup d'État impliquant des militaires* », déclare le général Béni Xavier Rasolofonirina, Chef d'Etat-major général de l'armée Malagasy (CEMGAM). Le général Dominique Rakotozafy, ministre de la défense nationale et trois autres généraux, directeurs généraux, dont le commandant auprès de l'Etat-major sont visés par ces rumeurs, ainsi que le commandant des forces d'intervention et celui des forces de développement. Le CEMGAM dément leur implication mais souligne aussitôt que « *les renseignements ne sont jamais pris à la légère et font systématiquement l'objet de vigilance* ».

24/11 - Le parti présidentiel HVM prépare son premier congrès national des 19 et 20 décembre. Depuis l'officialisation de sa mutation en parti politique, le HVM peine à s'imposer dans le paysage politique. Ses meetings organisés dans différentes villes n'ont pas obtenu les succès escomptés. « *Le pouvoir a besoin d'une base politique solide* » avait cependant déclaré Henry Rabary-Njaka, secrétaire général du HVM, lors de la présentation officielle du parti. Jusqu'ici, son seul fait d'arme est d'avoir réussi à enrôler une trentaine de députés indépendants au sein du groupe parlementaire qui porte son nom. Une entité dont la solidité et la capacité à défendre la ligne étatique est, pour l'heure, peu rassurante et reste à prouver. Les élections communales sont au centre de sa ligne de mire. De ce scrutin dépendra l'issue des élections régionales, provinciales, mais surtout sénatoriales. Le pouvoir a grand besoin de se rassurer et de renforcer son assise du fait de la versatilité de l'assemblée nationale. Pour éviter une contre-performance aux communales, le HVM s'active pour s'implanter dans les régions et les districts. Il chercherait aussi à enrôler des opérateurs économiques.

28/11 - La fronde des déçus de la présidentielle. La Loi nous apprend qu'après plusieurs semaines de discussions, trois candidats malheureux au scrutin présidentiel de fin 2013 ont adopté une position commune critiquant la politique de Hery Rajaonarimampianina. Chacun de ces anciens candidats, Robinson Jean-Louis, Camille Vital et Hajo Andrianainarivelo, est le leader d'un parti politique. Dans leur document, auquel s'est associé le Mapar de l'ancien président de la transition, ils enjoignent le gouvernement à modifier dans les plus brefs délais le projet de loi de finances 2015 et à élaborer une loi mettant en place une Commission électorale indépendante pour remplacer l'actuelle Cenit.

► Session parlementaire

03/11 - Un leader du Mapar en appelle au président de la République pour qu'il procède à la dissolution de l'assemblée nationale face aux scandales à répétition et aux soupçons de corruption qui discréditent l'institution. À l'instar de ses collègues, il charge une fois de plus l'élu d'Antalaha, Laisoa Jean-Pierre dit Jaovato, initiateur de la dernière motion de censure, qui aurait trahi ses pairs contre espèces sonnantes et trébuchantes. Coïncidence ou programme déjà établi, moins d'une semaine après la collecte de signatures pour la contre-motion de censure, les membres du bureau permanent ont reçu chacun un véhicule 4x4, observe *Tribune*. Le premier ministre justifie ces attributions en expliquant que ces 4x4 servent souvent, dans les zones enclavées, d'ambulance ou de taxi-brousse. Ces véhicules font partie des 300 de l'ancien candidat à la présidentielle, Camille Vital, saisiés pour non-paiement des droits de douanes et qui finalement ont été offertes à l'État. Les tractations se poursuivent pour étendre la dotation aux députés de base. Certains ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils exigent des « V8 » et non des voitures dont la provenance n'est pas établie.

11/11 - Assemblée nationale : le Plan national de développement (PND) attendra. Il devait être examiné en octobre mais ne le sera pas avant un mois. À l'assemblée nationale, la priorité a été donnée à l'examen de la loi de finances 2015. Une décision ce qui ne paraît pas fondée pour le SeFaFi, qui considère que la loi de finances doit s'appuyer sur le PND. D'autres textes attendent eux aussi de passer devant les députés durant cette deuxième session ordinaire, notamment le projet de loi portant création de la HCJ et du nouveau Sénat, institutions qui sont les « *garantes de la réconciliation nationale* », selon le SeFaFi. Ce report d'examen du PND préoccupe les observateurs, son adoption étant la condition exigée par les bailleurs de fonds avant le déblocage des financements.

15/11 - Vers la création de la Haute cour de justice (HCJ). La ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, annonce que le projet de loi créant la HCJ sera déposé à l'assemblée nationale. Pour rappel, cette institution, prévue par la Constitution, aura pour mission de juger le président de la République, les présidents des assemblées parlementaires, le premier ministre, les membres du gouvernement et le président de la HCC pour des faits liés à l'exercice de leurs fonctions.

18/11 - Le président de l'assemblée nationale lance un nouveau rappel à l'ordre aux députés absentéistes. Le phénomène s'est aggravé et compromet de bon fonctionnement de l'institution. Les récalcitrants se voient menacés de sanctions financières. Des membres du bureau permanent laissent entendre que les députés absentéistes seront dénoncés à la HCC. Une initiative qui ne convainc pas les observateurs.

19/11 - Après l'épilogue de la motion de censure, le Mapar demande au premier ministre Roger Kolo de proposer un vote de confiance des députés à son gouvernement. La Constitution stipule que « *s'il est mis en minorité par les deux tiers des membres composant l'assemblée nationale, le gouvernement remet sa démission au président de la République* ». Le chef du gouvernement avait estimé il y a quelques semaines qu'il n'avait plus besoin de procéder à un vote de confiance car la menace de motion de censure n'avait pas abouti. 101 députés (tous groupements parlementaires confondus) s'étaient prononcés pour le « *non* » à cette motion de censure. Serge Zafimahova, analyste politique, estime qu'il serait cependant du

devoir du premier ministre de poser la question de confiance en raison de la conjoncture tendue qui prévaut et des doutes qu'éprouve l'opinion sur la capacité du gouvernement à sortir le pays de la crise.

28/11 - La loi des finances 2015 adoptée sans amendements à l'unanimité des 103 présents et sans le Mapar, dont les représentants ont quitté la salle avant le vote. L'Express évoque une adoption « les yeux bandés ». Le groupe Mapar conteste la part minime, 5% seulement, destinée aux collectivités décentralisées. La part belle revient au ministère chargé des infrastructures et de l'aménagement du territoire dont le ministre de tutelle est aussi le président du parti au pouvoir, le HVM, relève un opposant. *Tribune* note que des tablettes numériques, cadeau de l'ambassade de Chine, ont été offertes aux députés et assistants parlementaires le jour de l'adoption à l'unanimité et sans amendement de la loi de finances. Simple coïncidence ?, s'interroge le site. Les débats, houleux, avaient commencé avec une menace de boycott du vote. Le revirement de situation a été inattendu, presque spectaculaire, note *L'Express*. « *Faut-il encore expliquer ce qui s'est passé ? L'argent a encore fait son travail* », se désole sans en dire plus un élu du Mapar mais faute de preuve, il est difficile d'accréditer cette thèse... Le Bianco, saisi il y a quelques temps pour une affaire semblable d'achat de vote, n'a pas pu mener à bien ses investigations.

Un mode original de réparation des budgets destinés aux communes pour leurs infrastructures. Le ministre des travaux publics, Roland Ratsiraka, a annoncé que l'État a prévu de répartir entre les communes 5 milliards Ar pour la réhabilitation de leurs infrastructures, notamment les routes. Une enveloppe complémentaire de 600 millions sera distribuée à travers un tirage au sort, à raison de 30 millions par commune bénéficiaire.

► Les suites du retour « non concerté » de Marc Ravalomanana

03/11 - L'ancien garde du corps de Marc Ravalomanana, Jean-Marc Koumba, placé sous mandat de dépôt à Antsiranana, ainsi que le directeur de l'aéroport d'Antsirabe et trois agents de l'Aviation civile de Madagascar (ACM). L'épouse de Jean-Marc Koumba et son avocat n'ont été informés de son déferrement devant la justice que par l'intermédiaire d'un conseiller de l'ambassade d'Allemagne qui s'était rendu sur place pour s'enquérir de la situation du ressortissant germano-gabonais. Ils n'ont pu rejoindre Antsiranana à temps, faute d'avoir obtenu l'autorisation de décollage de l'avion privé qu'ils ont voulu affréter. L'audition s'est déroulée en pleine nuit, dans la plus grande discrétion et en l'absence de leurs avocats. La procédure prévoit pourtant que l'on demande aux prévenus s'ils souhaitent une assistance. Dans l'affirmative, l'audience doit être reportée jusqu'à leur arrivée. Le mandat de dépôt fait suite à une plainte déposée par l'ACM pour atterrissage non autorisé d'un aéronef à l'aéroport d'Antsirabe le 12 octobre. Sa durée pourrait aller jusqu'à 6 mois, renouvelables deux fois pour 3 mois. Les chefs d'inculpation contre les cinq prévenus restent cependant inconnus. Selon le code pénal, Jean-Marc Koumba pourrait être inculpé de « *complicité d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat* ». Les auteurs et complices d'un survol sans autorisation par un aéronef étranger, commis en temps de paix, peuvent être punis d'un emprisonnement d'un à cinq ans, et d'une amende de 720 000 à 10 800 000 Ar ; ils pourraient, en outre, être frappés pour cinq ans au moins et vingt ans au plus de l'interdiction de se porter candidat à une élection, ce qui pourrait compromettre la carrière politique de Marc Ravalomanana. Selon la gendarmerie, ce dernier a refusé d'être auditionné avant l'arrivée de ses avocats, Me Désiré Randrianarivelo et Me Hasina Andriamahadison, en route pour Antsiranana. Pour *Midî*, toute décision politique ou judiciaire mal réfléchie dans cette affaire risque de compromettre l'apaisement politique et la réconciliation nationale réclamée par la communauté internationale. Pour celle-ci, qui a affiché sa détermination à accompagner la Grande Ile dans ses efforts pour le redressement économique, il faut positiver la situation et en profiter pour mettre en œuvre le préalable de la réconciliation nationale.

04/11 - « Le survol de l'espace aérien de Madagascar sans que l'ACM ne soit au courant est impossible » selon son ancien directeur général. Le décollage d'un aéronef n'est pas possible sans que les autorités aéroportuaires ne soient au courant, explique-t-il. Il doit ainsi décliner le nombre et les noms des passagers, ainsi que le plan de vol. Il en est de même pour le survol de l'espace aérien de Madagascar et l'atterrissage. L'ACM gère 44 aéroports contre 12 pour l'Adema (Aéroports de Madagascar).

L'ancien ministre des transports, membre de la mouvance Ravalomanana, Olivier Rakotovazaha, lance un ultimatum de 24 heures contre l'ACM pour qu'elle retire sa plainte. « *Sinon je vais dévoiler au grand jour les forfaits de James Andrianalisoa [actuel directeur général] quand il était à la tête d'Air Madagascar* » menace-t-il. « *Cette plainte contre l'ancien président est une vengeance personnelle de James Andrianalisoa qui a été licencié sous son régime* », estime l'ancien ministre. James Andrianalisoa et ses acolytes sont accusés par leurs détracteurs d'avoir voulu privatiser la compagnie en 2002 après avoir provoqué sa faillite. Olivier Rakotovazaha l'avait alors limogé, persuadé qu'il était de sa responsabilité dans sa mauvaise gestion.

Le chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis, Steven Anderson, ne souhaite pas s'exprimer sur le cas de Marc Ravalomanana, arguant qu'il n'a pas suffisamment d'informations fiables, précises et crédibles à ce sujet. *Tribune* s'interroge : la première grande puissance, notamment en matière de renseignement, est-elle aussi dans le flou sur ce retour « *clandestin* » de l'ancien exilé ? Doit-on admettre que Marc Ravalomanana est parvenu à déjouer tous les services de renseignements de la communauté internationale ? Le chargé d'affaires préfère mettre l'accent sur la nécessaire recherche de l'apaisement et de la réconciliation nationale, processus mis à mal par les derniers développements de l'affaire Ravalomanana...

Christine Razanamahasoa, ancienne ministre de la justice de la Transition, membre du Mapar d'Andry Rajoelina, demande que la loi soit appliquée à l'encontre de Marc Ravalomanana, pour son retour non négocié. Selon le code pénal, il devrait être condamné, selon elle, à cinq ans de prison. Le pardon, s'il lui était accordé, irait à l'encontre du processus de réconciliation nationale. L'ancienne ministre estime que celle-ci, bien que nécessaire, devrait être ajournée. L'un des préalables posés consisterait à réconcilier d'abord entre eux les membres du Mapar, actuels et anciens, dont est issu le chef de l'Etat, à qui il est reproché d'avoir trahi la plateforme qui l'a porté à la magistrature suprême. Autre exigence : que soit attribué au Mapar le poste de premier ministre, du fait que cette formation détiendrait la majorité relative à l'assemblée nationale. L'ancienne ministre estime utile de préciser que la peine de mort ne peut être prononcée à l'encontre de Marc Ravalomanana.

« **L'ancien président veut faire de son procès une affaire internationale en faisant appel au service des deux avocats sud-africains** », écrit *Midi*. L'un d'eux, Brian Currin, est présenté comme spécialiste des droits de l'homme. Il suit le dossier Ravalomanana depuis de longs mois. Les anciens membres du Congrès de la Transition de la mouvance Ravalomanana ont obtenu une audience avec l'ambassadeur d'Allemagne à Madagascar, Harald Gehrig.

« **Le Koumba de trop** ». *L'Express* écrit : « L'ancien président Ravalomanana est en train de boire le calice jusqu'à la lie dans sa résidence surveillée. Quoiqu'on dise, il est en train de recevoir la monnaie de sa pièce. Il vit tout le calvaire qu'il a fait endurer à ses adversaires politiques durant son administration où il était aux manettes de tout l'appareil judiciaire. Il avait fait arrêter, expulser, emprisonner tous ceux qu'il voulait. Il n'en était pas peu fier et affirmait à qui voulait l'entendre qu'il fallait d'abord tester sa puissance avant d'oser l'affronter, qu'il ne faut pas rêver de voler sans avoir des ailes. Une outrecuidance outrancière qui lui a coûté cher. Ses intimidations verbales à la Mohamed Ali ne lui ont servi à rien, face aux commandos du Gsis venus l'arrêter chez lui avant de l'emmener dans sa prison dorée de l'Amirauté que lui envieraient ses compagnons de galère du TIM, à l'image de Raharinaivo ou de Fetison Rakoto Andrianirina, lesquels ont senti l'odeur de moisissure des cachots d'Ambatolampy ou de Manjakandriana. Cela dit, son arrestation et sa mise en résidence surveillée, tout comme l'incarcération de son garde du corps, arrêté sur des témoignages douteux, et de quatre employés de l'ACM à Antsirabe, demeurent absolument irrégulières et arbitraires. On n'arrête pas quelqu'un avant de lui trouver des charges et on n'arrête pas des présumés complices d'un délit ou d'un meurtre avant l'auteur principal, qui, dans le cas d'espèce, ne peut être que le pilote de l'avion ou la compagnie ou la société propriétaire. On ne prétend pas être un Etat de droit et violer ses clauses les plus élémentaires sous l'indifférence des grandes puissances démocratiques. (...). À vouloir pousser trop loin cette affaire qui empoisonne l'atmosphère politique, aux fins de trouver un exutoire aux échecs et mauvaises performances, on risque de se retrouver dans la même position que Ratsiraka en 91 et 2002, Ravalomanana en 2009 et Compaore en 2014. Le Koumba de trop est souvent fatal surtout face à un ancien champion du monde de kick boxing ».

05/11 - L'instruction du dossier Ravalomanana, confiée au tribunal d'Antsiranana, tarde à démarrer. « L'audition n'a pas encore débuté. Même ses avocats n'ont pas encore pu le rencontrer », déplore Guy Rivo Randrianarisoa, questeur de l'assemblée nationale et porte-parole de l'ancien chef de l'Etat. Roland Ravatomanga, chef de délégation de la mouvance et ministre de l'agriculture, ne cesse de marteler que « *des négociations sont en cours* » avec le pouvoir.

Pour *L'Express*, les conditions de la mise en stand-by du dossier au niveau du tribunal, ainsi que l'opacité que semblent cultiver les autorités autour de l'affaire, risquent de plaider en défaveur du régime, soucieux de son image au niveau international. *Tribune* rapporte les explications de Guy Rivo Randrianarisoa selon lesquelles le tribunal d'Antsiranana se serait déclaré incompétent. « *Apparemment, le pouvoir judiciaire 'indépendant' ne veut pas se mouiller dans cette affaire trop politique* », écrit le site. *Midi* soutient également que les juges d'instruction en charge du dossier refusent d'auditionner l'ex-exilé. Les dirigeants seraient par ailleurs divisés sur le sort à réserver à Marc Ravalomanana. Certains soutiendraient que l'ancien président ne devrait pas être jugé, tandis que d'autres militeraient pour son emprisonnement. La communauté internationale semble vouloir accentuer sa pression en faveur du lancement du processus de réconciliation nationale. Pour pouvoir y parvenir, une source digne de foi indique que contrairement à l'annonce faite par l'ambassadeur Gert Grobler, le gouvernement sud-africain aurait abandonné le projet d'enquête judiciaire sur le départ en catimini de Marc Ravalomanana.

Pour *La Gazette*, les autorités et la population d'Antsiranana sont irritées par le transfert de Marc Ravalomanana et des autres inculpés dans leur ville, ne voulant pas être impliqués dans une affaire « *tananarivo-tananarivienne* » qui ne les concerne pas. Le tribunal d'Antsiranana manifesterait en outre un certain dépit du fait que jusqu'ici la justice a été totalement exclue de la procédure de placement en résidence surveillée. Pour le quotidien, la plainte formulée par l'ACM a peut-être été jugée irrecevable par la cour. On ne verrait pas en effet en quoi ce service peut se déclarer lésé, sauf si des menaces de limogeages pèsent sur ses responsables. Selon le principe de compétence territoriale, le tribunal aurait pu demander que l'affaire soit confiée à une juridiction de proximité, c'est-à-dire au tribunal du lieu où l'infraction a été commise, par exemple Antsirabe. En dernier lieu, le tribunal s'est peut-être aussi déclaré incompétent du fait que le qualificatif de délit ne pouvait être retenu. En effet, un ressortissant malgache qui revient dans son pays, même de façon clandestine, ne commet pas sur ce point d'infraction. Par ailleurs, ce retour, à bord un aéronef étranger n'a peut-être pas pu être établi.

Pour *Midi*, tenir ce procès à Antsirabe présenterait plus des risques que juger les prévenus à Antsiranana, la Ville d'Eaux restant le fief de Marc Ravalomanana. C'est à Antsirabe que le fondateur de Tiko a implanté sa plus grosse unité de production, faisant vivre des milliers de personnes. Lors de la présidentielle, le candidat soutenu par Marc Ravalomanana y a réalisé un score sans appel. Il serait donc plus facile pour les partisans de l'ancien président de mobiliser à Antsirabe qu'à Antsiranana. On se souvient encore du bouclier humain érigé à l'époque pour contester l'arrestation de Tojo Ravalomanana, fils de l'ancien président, à son domicile d'Antsirabe. Mais Antsirabe n'est pas l'unique possibilité de délocalisation, la cour suprême pouvant faire le choix d'une nouvelle localisation. Pour Didier Ratsiraka, il est vain de chercher comment Marc Ravalomanana est rentré au pays. Il estime qu'il vaudrait mieux enclencher le processus de réconciliation et que c'est dans ce cadre que l'ancien président pourrait révéler les circonstances de son retour.

06/11 - Le dossier Ravalomanana au point mort. La situation est telle que les deux avocats de l'ancien chef de l'État auraient décidé de rentrer à Antananarivo en attendant le redémarrage de l'affaire. Selon les explications du ministre des transports, des enquêteurs d'Antananarivo et d'Antsirabe ont été dépêchés à Antsiranana pour traiter la plainte déposée par l'ACM. Le fait que les avocats de Marc Ravalomanana n'aient pas pu le rejoindre à temps pour assister à l'interrogatoire n'est en rien de la responsabilité de l'ACM, affirme le ministre. « *Ils ont affrété un avion privé qui a reçu toutes les autorisations. Mais il y a eu un problème de procédure financière entre eux et la compagnie. Alors, le vol ne s'est pas fait* », indique-t-il. Les zones d'ombre autour du dossier ne sont pas dissipées : selon Guy Rivo Randrianarisoa, porte-parole de l'ancien chef de l'État, le directeur de l'ACM lui aurait confié ne pas avoir déposé de plainte contre Marc Ravalomanana, Jean-Marc Koumba et les employés de l'ACM, contrairement aux affirmations réitérées du ministre des transports. *L'Express* note que le traitement des inculpés est inégal. Les avocats de Marc Ravalomanana soutiennent que « *ses conditions de détention sont bonnes.* ». En revanche, les conditions de la maison centrale d'Antsiranana où sont incarcérés les autres prévenus seraient beaucoup plus précaires. L'épouse de Jean-Marc Koumba a annoncé que son époux a mis fin à sa grève de la faim.

07/11 - Me Noro Rabemananjara, avocat des employés de l'ACM, s'insurge contre le traitement qu'elle qualifie d'injuste et d'inhumain infligé à ses clients. « *Les employés de l'ACM arrêtés n'ont droit ni à la visite de leurs familles ni à l'assistance d'avocat depuis deux semaines. Ils ont été auditionnés à Antsirabe et Antananarivo puis à Antsiranana et finalement mis en détention préventive dans cette ville. On nous a refusé le droit d'assister nos clients ; dans ce cas nous considérons la détention comme de la séquestration* » affirme-t-il. Les détenus ont entamé une grève de la faim à la prison d'Antsiranana. Pour l'avocat, le responsable à incriminer dans cette affaire de survol non autorisé ne peut être que le directeur général de l'ACM, James Andrianalisoa. Le constitutionnaliste Honoré Rakotomanana, conseiller à la primature, déclare que le refus de visite des proches d'un détenu - c'est le cas de Marc Ravalomanana et des employés de l'ACM - doit être considéré comme un acte de torture selon la Constitution et les conventions internationales. Kolo Roger n'est pas de cet avis et contredit son conseiller : « *Ce n'est point un acte de torture, nous sommes dans un État de droit* » affirme-t-il. L'ambassade d'Allemagne souligne que Jean-Marc Koumba est détenu dans des conditions qui respectent les droits de l'homme mais qu'elle ne souhaite pas interférer dans le cours de la justice.

08/11 - La représentante spéciale de la Commission de l'UA à Madagascar, Hawa Ahmed Youssouf, s'est rendue à Antsiranana pour un entretien de plus de deux heures avec Marc Ravalomanana. Rien n'a filtré de cette visite. Les deux avocats de l'ancien chef de l'État, Me Hasina Andriamahadison et Me Désiré Randrianarivelo ont fait le déplacement mais n'auraient pas été autorisés à rencontrer leur client. Le secrétaire général du ministère de la justice, Charles Andriamizeza, a confirmé que l'ACM a déposé une plainte contre Marc Ravalomanana et a démenti l'information selon laquelle le tribunal d'Antsiranana se serait déclaré incompétent. Hery Rajaonarimampianina a reçu Lalao Ravalomanana.

10/11 - Les négociations sur le sort de Marc Ravalomanana en phase très avancée, estime Félix Randriamandimbisoa, député de la mouvance. « *Lalao Ravalomanana et son fils Tojo ont déjà rencontré le*

président. *J'espère qu'ils ont pu trouver une entente à l'issue de cette rencontre* », déclare-t-il. Il ajoute que Hawa Ahmed Youssouf, représentante de la Commission de l'UA, a transmis des consignes à Roland Ravalomanga, chef de délégation de la mouvance. Hawa Ahmed Youssouf aurait pu rendre visite il y a quelques jours à l'ancien président. « *Les enquêtes préliminaires n'ont pas toujours été menées. Preuve que cela peine à avancer au niveau de la justice* », estime Félix Randriamandimbo. Une certitude demeure, toutefois, sur le fait que Marc Ravalomanana passera devant la justice. Le premier ministre Roger Kolo l'a confirmé. « *Il sera auditionné mais on n'a pas l'intention de le mettre en prison* », a-t-il précisé. Selon certains observateurs, une clause de non-participation de Marc Ravalomanana à la présidentielle de 2018 pourrait être un enjeu des négociations en cours, avant même qu'un procès le condamne à l'inéligibilité. Le SeFaFi lui-même milite en faveur de l'inéligibilité de tous les dirigeants qui ont été impliqués dans des crises, en contrepartie de la grâce présidentielle qui leur serait accordée.

Lila Koumba Randriambololona s'étonne du déroulement de l'enquête concernant son mari. « *Comment se fait-il que les enquêteurs n'ont convoqué aucun des proches [de Marc Ravalomanana], ni le propriétaire de la voiture 4x4 qui l'a déposé à Faravohitra [son domicile] ?* », se demande-t-elle. L'épouse de Jean-Marc Koumba fait allusion à l'ancienne maire d'Antsirabe, ancienne ministre du commerce, Olga Ramalason, qui était dans la voiture avec Marc Ravalomanana à son arrivée. « *Il est aberrant de croire que cette personne n'est au courant de rien et ne dispose d'aucune information se rapportant à cette affaire* », estime-t-elle, avant d'ajouter que « *les enquêteurs se sont empressés d'emprisonner Jean-Marc Koumba et ses quatre coaccusés alors que jusqu'ici, rien ne prouve que l'avion qui a transporté Marc Ravalomanana ait réellement atterri à Antsirabe* ». Selon ses explications, un expert aéronautique aurait confirmé que techniquement, il est impossible pour un avion ayant décollé depuis l'Afrique du Sud d'atterrir dans la Ville d'Eaux. Lila Koumba affirme que son mari est visé par un projet d'expulsion du pays. En 2005, il avait déjà été expulsé par Marc Ravalomanana, suite à un désaccord. Depuis, les deux protagonistes auraient cessé tous contacts.

20/11 - L'incertitude plane sur le sort de Jean-Marc Koumba, au 26^{ème} jour de sa détention². Son avocat, Me Éric Rafidison a déposé une nouvelle demande de liberté provisoire. La situation reste également préoccupante pour ses quatre co-accusés de l'ACM. « *Le dossier n'a connu aucune évolution* », déclare la défense, Marc Ravalomanana qui est poursuivi pour la même affaire n'ayant pas encore été auditionné. « *En quelque sorte donc, l'ancien garde du corps et les quatre agents de l'ACM sont tenus en otage jusqu'à ce que le dénouement des négociations politiques en cours dans le cadre du processus de réconciliation nationale soit connu* », écrit *Midi*. La nouvelle demande de liberté provisoire serait justifiée par la dégradation de l'état de santé de l'ancien garde du corps.

26/11 - L'enquête préliminaire de Marc Ravalomanana n'a pas encore débuté. Le dossier de la plainte de l'ACM est toujours au point mort. « *Rien n'avance sur le dossier concernant nos proches, rien n'évolue. Même la raison de leur détention ne nous a pas été communiquée* » déplore la sœur de l'un des agents de l'ACM sous mandat de dépôt. Des propos qui résument la situation du dossier impliquant Marc Ravalomanana et les agents de l'ACM et le flou cultivé à son sujet. La direction de l'ACM semble profiter du flou autour de l'affaire pour tenter de s'en détacher. « *L'ACM nous a assurés qu'il n'a pas porté plainte contre nos proches* », déclare la sœur de l'un des agents, des propos qui infirment ceux que le ministre des transports a tenus précédemment.

La famille de l'épouse de Jean-Marc Koumba appelle de son côté les autorités et les députés à se pencher sur le cas de l'ex-garde du corps, attestant qu'il se trouvait dans son complexe hôtelier le 12 octobre, date supposée du retour clandestin de Marc Ravalomanana. Elle déplore le fait que les témoins de la défense n'aient pas été entendus avant son transfert à Antsirana. La famille indique que Lila Koumba a finalement obtenu l'autorisation de rendre visite à son mari, un mois après son arrestation. « *J'ai fait une demande de liberté provisoire pour mon client, mais elle a été refusée. Or, l'affaire n'a pas encore redémarré étant donné que Marc Ravalomanana, également impliqué, n'a pas encore été auditionné* », a blâmé l'avocat de l'ancien garde du corps. Lalao Ravalomanana et les proches de la famille vont pouvoir effectuer leur troisième visite réglementée à Antsirana, accompagnés d'un médecin. Les trois avocats de l'ancien président ont pu le rencontrer. D'après *Midi*, l'avocat Brian Currin a rejoint l'Afrique du Sud où il va s'enquérir sur la compagnie aérienne qui a pu avoir été chargée du transport de Marc Ravalomanana.

« *Le temps ne semble pas s'égrener en faveur, notamment des cinq personnes sous mandat de dépôt. D'autant plus que les vacances judiciaires se profilent à l'horizon* », note *L'Express*. Pour *Tribune*, « *les informations relatives à cette affaire Marc Ravalomanana qui affecte Jean-Marc Koumba et les quatre employés de l'ACM Antsirabe sont confuses, troublantes et divergent ou diffèrent d'une source à l'autre. C'est vraiment une affaire politique dans laquelle beaucoup de paramètres entrent en jeu et vraisemblablement qu'elle n'est pas prête d'être élucidée* ». L'employé d'un proche de l'ex-président serait en fuite suite à une

² CF. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/76/82/448497/100491046.pdf>

visite des enquêteurs venus le voir pour l'obliger à attester de la présence de Marc Ravalomanana et de Jean-Marc Koumba près de l'aéroport d'Antsirabe au soir de l'arrivée du vol non identifié, écrit *La Nation*.

27/11 - D'après Lila Koumba, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme auprès des Nations unies s'est saisi du dossier des cinq détenus. Le Gabon se serait également saisi du cas de Jean-Marc Koumba, selon son épouse. Lila Koumba indique aussi que le CICR s'enquiert de manière régulière de l'évolution de la situation, après une visite des lieux de détention et un entretien avec l'ancien garde de corps. Le dossier se trouverait entre en outre les mains du ministre des affaires étrangères allemand. L'ambassadeur d'Allemagne s'est rendu trois fois auprès de Jean-Marc Koumba durant son séjour officiel à Antsirana. Contrairement à ce qu'affirme une dépêche d'*Orange.mg*, Amnesty International n'a pas pris l'initiative de mobiliser les internautes par voie de pétition. L'organisation n'est pas à l'origine de la pétition qui circule sur les réseaux sociaux.

28/11 - Le gouvernement sud-africain a ouvert une enquête sur le retour « non concerté » de l'ancien président. L'avocat de ce dernier, Brian Currin, s'est rendu auprès de son client pour préparer sa défense. L'ambassadeur d'Afrique du Sud, Gert Grobler, a précisé que « *le résultat de l'enquête sera transmis à la justice de Madagascar* ». Pour *Midi*, la tournure que prend actuellement la situation conduira à la concrétisation de la proposition du chef de file du Mapar qui consiste à faire passer la justice avant la réconciliation nationale. Si Hery Rajaonarimampianina ne révèle pas ses intentions sur le processus de réconciliation nationale, c'est parce qu'il attendrait que Marc Ravalomanana soit d'abord jugé sur son retour « non autorisé ». Et si le tribunal d'Antsirana n'a pas encore procédé à l'audition de l'ancien chef de l'Etat, c'est parce qu'il attendrait le résultat de l'enquête menée par le gouvernement sud-africain.

29/11 - Les deux avocats malgaches de Marc Ravalomanana n'ont pas encore pu s'entretenir avec leur client, affirme l'un de ses supporters. Hasina Andriamadison et Désiré Randrianarivelo n'ont pas été autorisés à s'introduire dans l'enceinte de L'Amirauté d'Antsirana, alors qu'ils étaient sur place avec leur confrère sud-africain Brian Currin. Les procédures judiciaires menées à l'encontre de Marc Ravalomanana ne sont toujours pas encore lancées, ce qui serait à l'origine de cette interdiction, a-t-il avancé. « *Puisqu'il n'y a pas de chef d'accusation, il est sans doute inutile de recourir aux services d'un avocat !* », a-t-il ironisé.

► Elections communales, décentralisation

11/11 - Audit du centre national de traitement informatique de la Cenit par des experts de l'OIF. « *A la fin du processus électoral de l'année dernière, nous avons sollicité l'expertise de l'OIF, par le biais d'une lettre, pour effectuer l'audit des serveurs informatiques de la Cenit. D'autant que d'autres listes pourraient être intégrées dans les mois à venir à la suite des travaux effectués par la société civile* », indique le numéro un de la Cenit. L'objectif est d'écarter des mémoires informatiques les anomalies du premier tour de la présidentielle et de préparer minutieusement les consultations populaires à venir, à l'instar des communales. Un protocole d'accord a été signé récemment entre la Cenit un le consortium regroupant trois organisations de la société civile, le KMF/CNOE, l'ONG Tolotsoa et Electoral Reform International Services pour un projet qui permettra de renforcer la capacité des acteurs électoraux en matière d'observation par échantillonnage et d'appuyer la participation de la société civile à la formulation de propositions crédibles.

22/11 - Décentralisation : accouchement difficile du statut d'Antananarivo. Le projet de loi sur les communes à statut particulier n'est pas encore prêt à venir en discussion à l'assemblée nationale. À l'issue de virulents débats concernant le futur visage de la capitale, qui devrait devenir une « *communauté d'Antananarivo* », les députés ont décidé d'écarter cette partie du projet de loi sur, entre autres, les ressources des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Il est désormais prévu que les communes à statut particulier feront l'objet d'un projet de loi spécifique. La délimitation de l'aire urbaine de la capitale fait encore l'objet de controverses. Un élargissement de la communauté d'Antananarivo à 35 communes a été envisagé mais la pierre d'achoppement porte sur le mode de désignation de son président. Le texte gouvernemental prévoyait qu'il serait élu au suffrage universel indirect. « *Une désignation* », qui risque d'être torpillée par l'assemblée nationale. Le débat, d'apparence technique, dissimule des enjeux politiques. Le pouvoir aurait en effet probablement souhaité diluer les pouvoirs du premier magistrat de la capitale et affaiblir sa légitimité démocratique afin que celui-ci ne soit pas tenté d'utiliser sa fonction comme tremplin en vue de la conquête de la magistrature suprême, comme cela a été le cas dans l'histoire récente du pays. Lors de la présidentielle, Hery Rajaonarimampianina a été malmené à Antananarivo et surtout dans les communes environnantes. Et aux législatives, les partisans d'Andry Rajoelina (Mapar) et ceux de Marc Ravalomanana ont fait jeu égal dans les six arrondissements de la capitale.

24/11 - Vers des élections communales en avril 2015 ? La CENIT devrait valider le calendrier électoral 2015 en assemblée générale le 8 décembre. Selon des observateurs, elle s'efforcera de forcer la main au gouvernement car l'assemblée nationale n'a pas encore adopté certains textes de loi relatifs aux collectivités

décentralisées, notamment le statut spécial des communes d'Antananarivo, Sainte Marie et Nosy Be. Il reste également à arrêter la liste définitive des communes faisant suite aux nombreuses demandes formulées (près de 500 propositions reçues). Il est probable que les élections ne puissent pas se tenir avant fin avril. La révision annuelle de la liste électorale va devoir être lancée, pour être arrêtée définitivement le 15 avril. La question est de savoir si l'entité électorale sera contrainte, pour lancer le processus, d'attendre que le cadre juridique du scrutin soit complet.

► **Diplomatie, SADC**

21/11 - Robert Yamate futur ambassadeur des Etats-Unis à Madagascar. Nommé par Barack Obama le 4 août, sa nomination a été confirmée par le Sénat américain. Au cours de son entretien devant les sénateurs, le futur ambassadeur a souligné que l'élection de 2013 a donné à son gouvernement l'opportunité de discuter avec les nouveaux dirigeants notamment sur la démocratie, la sécurité et de développement. Le gouvernement américain s'attellera à collaborer avec les autorités malgaches pour réduire la pauvreté, lutter contre la corruption, encourager l'investissement et le développement du secteur privé. Cette nomination met un terme à la longue période au cours de laquelle l'ambassade a été dirigée par des chargés d'affaires, après le départ de l'ambassadeur en titre, consécutif au coup d'Etat de 2009.

24/11 - Le commandant de la gendarmerie nationale, le général François Rodin Rakoto, confirme l'étroite coopération avec la gendarmerie française. Elle sera élargie à la lutte contre la piraterie aérienne. La gendarmerie réunionnaise sera en première ligne. Les deux entités estiment que la piraterie aérienne peut toucher Madagascar et des formations et collaborations sont nécessaires dans ce domaine. La gendarmerie malgache a déjà bénéficié de l'expertise réunionnaise en matière de technologie de l'information, en matière judiciaire ainsi que pour la formation des officiers de police judiciaire. La coopération régionale entre les forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) ne se résume donc plus aux seules manœuvres terrestres et de défense des mers et côtes de Madagascar. « *L'entrée « en catimini » d'un aéronef ayant eu à son bord Marc Ravalomanana, est-elle pour quelque chose dans cette nouvelle orientation ?* », s'interroge *Tribune*.

12/11 - Feuille de route : la SADC revient à la charge. Composée de ministres en charge de la sécurité, une importante délégation est arrivée à Madagascar. Le ministre sud-africain en charge de la sécurité d'Etat, David Mahlobo, en est le chef de file. La question des conditions du retour inopiné de Marc Ravalomanana pourrait ne pas être étrangère à cette visite. « *Selon les informations qui me sont parvenues, la délégation aura pour mission de faire un état des lieux de la situation politique à Madagascar suite au retour de Marc Ravalomanana et sa mise en résidence surveillée* », déclare Charles Rabotoarison, président du Conseil de réconciliation malgache (FFM). Le retour « *sans condition* » des exilés politiques est l'un des points incontournables de la feuille de route, dont Marc Ravalomanana pourrait avoir voulu forcé l'application, selon l'appréciation des proches du pouvoir. Hery Rajaonarimampianina avait en effet déclaré : « *J'ai toujours dit que le retour de Marc Ravalomanana devait être discuté dans le cadre de la réconciliation nationale* ». Le retour qualifié d'« *irrégulier* » de l'ancien exilé pourrait avoir impulsé la décision de la Troïka. Mais aussi, le tollé que cela a provoqué auprès de l'opinion, juge *L'Express*. Face à l'opacité de l'affaire, notamment des raisons de « *détention* » de l'ancien chef d'Etat, les mandataires de la Troïka pourraient également avoir pour mission de constater de visu la réalité des faits, étant donné que le corps diplomatique local paraît, lui aussi, désappointé. La réconciliation nationale, qui tarde à se concrétiser, fait également partie des préoccupations de la SADC. Près d'un an après l'entrée en fonction du chef de l'Etat, c'est la première fois qu'une mission officielle de la SADC est à Madagascar pour « *suivre l'évolution de l'application de la feuille de route* ».

13/11 - La SADC rend visite à Marc Ravalomanana sur son lieu de détention. « *Elle a obtenu l'autorisation de l'Etat pour ce déplacement* », confie une source proche du dossier. Les visites à Marc Ravalomanana, gardé en résidence surveillée à l'Amirauté d'Antsiranana depuis le 14 octobre, se sont succédé ces derniers temps. Ont précédé celle de la SADC, la visite effectuée par Awa Ahmed Youssouf, représentante de la Commission de l'UA et tout récemment celle du président Hery Rajaonarimampianina. Hanitra Razafimanantsoa, député de la mouvance, confirme que les négociations avec le pouvoir sur la libération de Marc Ravalomanana, l'apaisement politique et la réconciliation nationale sont en bonne voie, avec le concours de son épouse Lalao et de son fils Tojo. La mission précise de la SADC dans le cadre de ces pourparlers demeure méconnue. Un certain nombre de formations politiques ne voient pas d'un très bon œil cette nouvelle ingérence africaine dans les affaires nationales. Pour *La Gazette*, la présence de cette délégation semble coïncider avec l'ouverture toute proche du processus de réconciliation nationale initié par les chefs d'Eglises du FFKM qui espère parvenir à réunir autour d'une table les représentants du chef de l'Etat et des anciens chefs d'Etat.

14/11 - La libération de Marc Ravalomanana au centre des débats avec la SADC. L'organisation régionale a repris les consultations auprès des anciennes mouvances politiques et des chefs d'institutions, comme elle l'avait fait dans le passé, au cœur de la crise. Au centre des débats, la réconciliation nationale et la libération de l'ancien président. « *Nous sommes venus à Madagascar pour renforcer les efforts déjà initiés par la SADC. Nous allons particulièrement nous intéresser à la réconciliation nationale et la mise en œuvre intégrale de la feuille de route* », a déclaré le ministre sud-africain de la sécurité d'État, chef de délégation. La SADC semble vouloir relancer l'idée d'une réunion au sommet réunissant tous les anciens protagonistes de la crise de 2009. A propos des conditions du retour au pays de Marc Ravalomanana, le ministre sud-africain de la sécurité d'Etat David Mahlobo déclare : « *Cette affaire est en discussion entre les deux pays, c'est à dire le gouvernement sud-africain et celui de Madagascar. Quand ces discussions seront achevées, nous serons en mesure de faire des déclarations* ».

15/11 - La délégation de la communauté de la SADC se défend d'avoir exercé des pressions sur le pouvoir pour la libération de l'ancien président mais elle insiste sur la nécessité d'application de la feuille de route dans son intégralité. L'un de ses membres affirme que toutes les conditions sont réunies maintenant pour la tenue de la réconciliation nationale tout en admettant que celle-ci constitue un processus complexe qui demande du temps. Aucune indication n'a été fournie sur les modalités de l'opération que l'organisation régionale appelle de ses vœux. La délégation a rencontré tous les responsables politiques du pays ainsi que les représentants des principales institutions, à l'exception, affirme *Tribune*, d'Andry Rajoelina. *Ma-TV*, au contraire, fait état d'une rencontre avec une forte délégation de la plateforme politique Mapar menée par l'ancienne ministre de la justice, Christine Razanamahasoa. Celle-ci aurait insisté sur le fait que la libération de l'ancien chef de l'État relève de la compétence exclusive du pouvoir en place, en application de l'article 45 de la feuille de route. Un point de vue qui semble rejoindre celui du chef de délégation de la SADC qui rappelle que l'article 20 de la feuille de route exigeant la libération de tous les prisonniers politiques est suivi par l'article 45 qui stipule que « *la SADC reconnaît et respecte la compétence, la légitimité et l'indépendance des systèmes judiciaires de ses Etats membres. La SADC n'a pas le pouvoir de s'ingérer ou d'annuler quelque condamnation judiciaire par le tribunal national de tout état membre* ». La délégation a quitté le pays sans que l'on sache précisément quelles sont les avancées obtenues. Pour *Les Nouvelles*, « *la SADC entretient le flou* ». Pour *L'Express*, « *la SADC rentre bredouille* ».

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Santé

03/11 - Le commerce informel de médicaments devient incontrôlable. Les pharmaciens en appellent aux forces de l'ordre. Un comité interministériel a été créé il y a trois ans pour combattre le phénomène mais il a échoué dans sa mission. La santé publique est en jeu.

10/11 - L'OMS sensibilise sur la résurgence de la peste en ce début des saisons des pluies. Elle demande à la population et aux collectivités locales de faire preuve de vigilance. Le respect de l'hygiène et la préservation de l'environnement sont les bases de la lutte contre la peste, rappellent les médecins. Les feux de brousse observés partout à cette saison font fuir les rats vers les habitations. Le non-ramassage des ordures, fréquent en zone urbaine, accentue les risques. Les médicaments sont disponibles et gratuits dans les centres de santé publics, rappelle l'OMS qui a comptabilisé 119 personnes infectées dont 40 cas mortels depuis la fin du mois d'août. En 2012 le pays a enregistré 256 cas de peste bubonique dont une soixantaine se sont avérés mortels, soit environ un quart des cas de décès imputable à cette maladie relevés dans le monde. Le bilan donné quelques jours après par le premier ministre fait état de 47 morts.

14/11 - « La peste arrive dans la capitale », titre Tribune. Un premier décès a été enregistré dans les bas quartiers. Le médecin qui avait été appelé au chevet de la jeune femme n'avait pas diagnostiqué la maladie. Son entourage a pu être contaminé car une centaine de personnes ont participé aux trois veillées funèbres. La famille a refusé de remettre le corps aux médecins du bureau municipal d'hygiène et aux gendarmes venus à la rescousse. Des circonstances qui ne peuvent qu'inquiéter dans la perspective de l'arrivée du virus Ebola, en dépit des déclarations rassurantes du premier ministre et ministre de la santé. Les habitants du quartier se plaignent de la discrimination dont ils font l'objet depuis la médiatisation de ce cas de peste. Les mesures d'hygiène de base s'avèrent difficiles à appliquer faute d'infrastructures de base : quasiment tout le quartier a été érigé illicitement et 90% des habitations ne possèdent pas de latrines. Deux autres cas de peste se seraient déclarés au sein de la famille de la défunte mais le quartier est inaccessible au personnel de santé sans la présence des forces de l'ordre de l'Emmo/Reg à cause des menaces de certains habitants. La psychose s'est emparée de la population de certains quartiers de la capitale. Des enfants ont été refoulés des écoles, des habitants ont déménagé. Un vent de panique a circulé dans le quartier

d'Antanimora lorsque s'est répandue la rumeur qu'un détenu aurait succombé à la peste. Le ministère de la justice a démenti.

19/11 - Le ministère de la santé et l'institut Pasteur ont tenu à relativiser le cas de peste déclaré dans un quartier de la capitale. La situation des proches est sous contrôle. La peste est une maladie tropicale négligée et non moins endémique à Madagascar. Les moyens accordés à la lutte au niveau international sont notoirement insuffisants, déplore le ministère. Une force spéciale nationale, rassemblant divers acteurs de santé, a été constituée pour combattre la maladie avec l'aide de l'OMS et le soutien financier de la BAD.

24/11 - Alors que les autorités sont peu enclines à jouer la transparence sur l'épidémie de peste, l'OMS a tenu à crever l'abcès dans un communiqué repris par toutes les agences internationales de presse. « *Il y a maintenant un risque de développement rapide de la maladie dû à la forte densité de la population dans la ville et aux faiblesses du système de santé* », avertit l'organisme onusien, se gardant toutefois de mentionner l'insalubrité de la capitale, l'indiscipline de la population ainsi que le manque de volonté des autorités politiques, sanitaires et communales face à cette maladie qui se nourrit de l'extrême pauvreté. La dernière grande épidémie remonte aux années 50. Les conséquences économiques de l'épidémie, si elle se confirme, doivent être prises en compte. Les tours operators risquent d'enregistrer des annulations en cascade et la gestion de cette crise ne préjuge rien de bon pour le cas où le virus Ebola viendrait à frapper la Grande Ile. *L'Express* s'étonne qu'il ait fallu que l'OMS tire le signal d'alarme pour que le gouvernement prenne en compte la gravité de la situation et admette que l'épidémie n'est pas encore maîtrisée. Celui-ci a manqué, dit-il, à son obligation de rendre compte à la population. Le droit à l'information fait partie des droits humains fondamentaux, écrit le quotidien.

26/11 - Le ministre de la santé fait appel au sens de responsabilité des médias pour préserver l'économie nationale que l'épidémie de peste pourrait affecter. « *Certains supermarchés à l'étranger hésitent à vendre des litchis en provenance de la Grande Ile car ils craignent que ces fruits transmettent la peste. Ce qui n'est pas vrai du tout* », explique-t-il. Le premier ministre Kolo Roger s'est également adressé aux partenaires techniques et financiers, en leur demandant de raison garder face au battage médiatique international et de veiller à préserver les intérêts économiques de Madagascar. Le secteur du tourisme commencerait à enregistrer des annulations de séjours. Moins de 24 heures après l'intervention du premier ministre auprès des bailleurs de fonds pour les rassurer, la Russie a publié un communiqué officiel pour déconseiller à ses ressortissants de visiter la Grande Ile en raison de l'épidémie de la peste qui serait, d'après elle, en train de se propager et qui serait hors contrôle.

13/11 - Dégradation de l'environnement et pauvreté à l'origine de l'explosion des infections respiratoires. La malnutrition constitue un facteur aggravant de la pneumonie, la promiscuité des habitations favorise sa propagation. « *Beaucoup de ménages dorment avec leurs volailles, leurs cochons ou leurs bovidés à cause de l'insécurité et la pauvreté. La moisissure des excréments de ces animaux provoquent des problèmes respiratoires* », note un spécialiste. En cause également l'utilisation généralisée du charbon de bois comme unique source d'énergie et la pollution automobile. Les statistiques relatives aux maladies respiratoires, même sous-évaluées selon certains médecins, sont inquiétantes. Chez les moins de cinq ans, les infections respiratoires aiguës occupent la première place avec 45,4% des dix principales causes de morbidité. La pneumonie représente 5,8% des causes de mortalité hospitalière. L'automédication présente un réel danger. Des médicaments contrefaits inondent le marché.

11/11 - Insécurité alimentaire : d'après le PAM, Madagascar est le quatrième pays au monde présentant le taux de malnutrition chronique le plus élevé, avec quatre millions de personnes dans cette situation.

19/11 - Célébration de la Journée mondiale des latrines : seuls 14% des Malgaches ont accès à des latrines améliorées. Avec moins de 50% de la population qui utilise des latrines, l'assainissement et l'hygiène restent un problème majeur dans le pays. Une situation qui n'est pas sans sérieuses conséquences pour la santé, l'environnement, le développement économique et social et la dignité de millions de personnes. Pour cette année 2014, « *Egalité et dignité* », est le thème qui a été choisi au niveau mondial pour cette célébration. Il renvoie aux situations que vivent particulièrement les femmes dans les pays où l'accès aux latrines n'est pas encore effectif. Le but est de rendre compte, d'une part, des inégalités en matière d'accès aux toilettes adaptées, comme c'est le cas pour les personnes handicapées et les personnes âgées qui ont des besoins spécifiques, et d'autre part, des risques de violence, physiques ou sexuelles, auxquels les femmes et les filles sont confrontées, tout simplement parce qu'elles n'ont pas accès à des toilettes où leur intimité est préservée et leur sécurité, assurée.

27/11 - Des hommes d'affaires karana seraient bien placés pour acquérir les hôpitaux « manarapenitra », réalisation électoraliste d'Andry Rajoelina, appelés à être privatisés, croit savoir *La Nation*. Devenus de véritables éléphants blancs, ces hôpitaux construits à la va-vite sous le régime de transition ont,

en effet, beaucoup de mal à fonctionner depuis leur création. L'Etat ne peut pas prendre en charge indéfiniment l'entretien de ces hôpitaux dont le budget de fonctionnement n'a pas été prévu.

► Education, droits des enfants, droits des femmes, traite

20/11 - 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant : 70% des enfants ne jouissent pas de leurs droits. Pâquerette Ranaivo Trivico, présidente de la plateforme de la société civile pour l'enfance (PFSCE), s'insurge : « *Toutes les bases de la Convention ratifiée par Madagascar en 1992, ne sont pas respectées, tels les droits à la vie, à l'éducation, à l'alimentation, à la santé, à l'eau potable, à l'identité, aux libertés et à la protection. Plus de 70% des enfants en sont victimes* ». La période de transition a aggravé la situation mais le nouveau pouvoir est resté jusqu'ici sourd aux appels de la plate-forme, affirme-t-elle. « *Ce sont les bailleurs de fonds qui se sont inquiétés de l'avenir de nos enfants* », regrette Pâquerette Ranaivo Trivico. Piqué au vif, le ministère de la population a réagi face à cette accusation : « *L'État a, cette année, fait l'effort de réinsérer un demi-million d'enfants à l'école. La semaine de la vaccination destinée aux enfants a été également maintenue, voire renforcée* ».

D'après l'ONG internationale de parrainage d'enfants Humanium, Madagascar est un pays où les droits de l'enfant ne sont pas respectés. « *La dégradation socio-économique met les enfants en situation de privation critique et viole leurs droits fondamentaux, à travers le manque d'accès à la nourriture, à l'éducation et aux soins* », selon l'association, qui affirme au passage que Madagascar est aujourd'hui le pays le plus pauvre du monde.

La dernière analyse de la situation de la mère et de l'enfant effectuée par l'UNICEF confirme l'existence de graves manquements : Madagascar se positionne au 4^{ème} rang mondial pour le retard de croissance des enfants de moins de 5 ans ; 44.000 enfants décèdent chaque année en pour des maladies évitables ; après une période de progrès entre 2003 et 2008, la couverture vaccinale s'est dégradée entre 2008 et 2012. Le taux d'enfants de moins d'un an complètement vaccinés est passé de 47% en 2003 à 55% en 2008 pour retomber à 38% en 2012 ; plus de 1,5 million des enfants âgés de 6 à 12 ans n'ont pas accès à l'école primaire ; 14% des filles de 15 à 19 ans sont victimes de violences sexuelles ; l'exclusion scolaire touche 89% des enfants en situation de handicap (seuls 11% sont scolarisés) ; 20% des enfants ruraux sont privés de leur droit à l'identité car non-déclarés à la naissance ; 13% des enfants sont privés d'environnement familial car ne vivent avec aucun de leurs parents biologiques. Un quart des enfants de 9 à 17 ans sont contraints de travailler pour aider leur famille. Plus de 300 000 enfants sont victimes de traite. Cette forme de non-respect des droits de l'enfant toucherait 2% des enfants de moins de 9 ans, 6% des 10-14 ans et 10% des 15-17 ans. Cette exploitation revêt plusieurs formes. Certains enfants sont loués pour aller mendier dans les rues, d'autres sont placés par leurs propres parents ou des intermédiaires au sein des familles, d'autres sont kidnappés pour alimenter des réseaux internationaux. « *Plus de 70% des enfants victimes de traite ne reçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur travail, et la grande majorité des cas signalés aux services de police, ne font l'objet d'aucune enquête* », souligné l'organisation.

Le BIT confirme que dans beaucoup de régions, le travail des enfants prend la forme d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

26/11 - Adoption internationale : Madagascar, par le biais du ministère de la population, décide de lutter contre les trafics d'enfant, en se mettant aux normes de la Convention internationale de la Haye, que la Grande Ile a ratifiée en 2004. Cette convention donne la priorité à l'intégration de l'enfant au sein de sa famille biologique ou élargie. « *Les enfants vulnérables, orphelins ou abandonnés et qui sont accueillis par des centres agréés, sont adoptables. Autant que possible, il faut placer l'enfant dans sa famille proche ou éloignée, comme l'indique la Convention sur les droits des enfants. L'adoption doit être un dernier recours* », affirme la ministre, Éléonore Johasy. Les procédures en cas d'adoption internationale seront plus strictes. Depuis 2006, l'État a mis en place l'Autorité centrale d'adoption, comme l'exige la Convention de la Haye. Sous tutelle du ministère de la population, elle se charge d'effectuer toutes les procédures, en travaillant avec les centres agréés. Un couple étranger ne peut plus adopter un enfant directement dans des centres d'accueil comme c'était le cas auparavant, obligeant les autorités à suspendre l'adoption. L'Autorité détermine les conditions d'adoptabilité de l'enfant mais c'est la justice qui a le dernier mot. Sa tâche ne se limite pas aux procédures d'adoption, elle s'étend également au suivi. Après l'adoption, l'Autorité centrale du pays d'origine doit coopérer avec celle du pays d'accueil, pour avoir des rapports sur l'évolution de l'enfant. Le nombre d'adoption avoisine les 90 par an, dont la plupart seraient des jumeaux de Mananjary rejetés traditionnellement par leur famille. Neuf pays seraient les principaux adoptifs d'enfants à Madagascar.

24/11 - Le taux de vaccination des enfants de moins d'un an est passé de 55% en 2008 à 38% en 2012. Sept régions ne bénéficient d'aucun appui. L'immunisation, l'un des droits fondamentaux des enfants, reste un défi à relever. Au mois d'août, le nombre d'enfants de moins d'un an qui n'ont pas été vaccinés s'élève à plus de 231 000. Le Dr Marius Rakotomanga, chef de service de vaccination, admet que des

enfants sont privés de vaccination, d'abord parce que la loi reste en projet, ensuite parce que la répartition des financements et des appuis mettrait certaines régions à l'écart. « *Certaines régions comme Analaman-ga, Sofia, Ihorombe, Alaotra Mangoro, Bongolava, Itasy, Melaky ne bénéficient d'aucun appui des bailleurs. Les vaccins sont disponibles mais ce sont surtout les moyens et le personnel pour effectuer la stratégie avancée qui manquent* », souligne-t-il.

10/11 - Les grossesses précoces, véritable fléau dans la région Sud-Ouest. 1/3 des jeunes filles de moins de 19 ans ont déjà eu un enfant. Et ce malgré les importants efforts de sensibilisation développés par les ONG. 52,7% de ces jeunes mères sont sans instructions ou non scolarisées ; 31,2% ont achevé l'école primaire. Cette situation constitue l'une des causes de la pauvreté qui frappe la région et favorise un taux élevé de mortalité infantile.

25/11 - Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes : selon l'enquête démographique de santé (EDSM) réalisée en 2008-2009, 32% des femmes malgaches victimes de violence pensent qu'elles en sont responsables. Une étude de 2007 sur la violence conjugale à Antananarivo (ELVICA), indique que 43% des femmes en couple et âgées de 15 à 59 ans ont été victimes de violences conjugales durant les 12 mois précédant l'enquête. Les plus jeunes et les moins instruites sont les plus touchées. Par ailleurs, 11% des cas de violences sont des violences sexuelles en lien avec le viol, la prostitution conjugale et le mariage précoce forcé. Le risque pour une femme d'être battue par son conjoint diminue pour celles qui ont un niveau d'éducation élevé ou qui, surtout, disposent d'un revenu plus élevé que leur conjoint. La scolarisation de la femme pourrait ainsi ne pas constituer pour elle un bouclier suffisant contre les violences.

08/11 - Radio Vatican dénonce le trafic de femmes malgaches vers la Chine³. Alors que les problèmes des femmes malgaches au Liban, en Arabie Saoudite ou au Qatar, sont loin d'être réglés, les trafiquants ont ouvert des réseaux vers d'autres destinations dont, notamment la Chine. Un réseau de trafic de jeunes femmes sévit depuis quelques années. Plusieurs jeunes femmes malgaches sont tombées dans le piège, ne se doutant guère qu'elles étaient destinées à être vendues puis mariées de force. Selon un rapport sur la traite des êtres humains publié récemment par le Département d'État, Madagascar figure parmi les pays d'origine pour la traite des femmes et des enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel.

12/11 - Selon l'explication de Christian Ntsay, directeur du BIT à Madagascar, la Grande Ile n'a pas encore le droit d'envoyer des employés à l'étranger, notamment les employés de maison. Ceci en raison de l'absence de protocole d'accord entre Madagascar et des pays étrangers destinataires de la main d'œuvre malgache. Or actuellement seuls 6% des employés expatriés bénéficient de ces garanties.

25/11- Le syndicat professionnel des diplômés en travail social (SPDTS) s'insurge contre le retard pris dans l'adoption du projet de loi sur la lutte contre la traite des personnes. Associations, ONG et société civile se sont concertées en vue de faire des propositions à la primature.

► Peine de mort

05/11 - Le conseil de gouvernement adopte le projet de loi autorisant la ratification du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Ce projet sera soumis à la délibération du prochain conseil des ministres.

► Réconciliation nationale⁴

03/11 - Hery Rajaonarimampianina laisse entendre que le processus de réconciliation nationale qu'il entend conduire pourrait amener à différer la restauration d'un Etat de droit qui implique le respect et l'application sans concession de la loi. Les deux objectifs seraient incompatibles, ce qui l'obligerait à privilégier l'un au détriment de l'autre. *L'Express* fait cependant observer que la conjoncture actuelle, avec les poursuites engagées à l'encontre de Marc Ravalomanana, de son ancien garde du corps et des agents de l'ACM, tendraient plutôt à accréditer l'idée que l'heure n'est pas encore venue pour la mise en œuvre de la réconciliation nationale dont Hery Rajaonarimampianina déclare vouloir se faire le champion. Le processus de réconciliation nationale sera discuté d'abord avec les forces de l'ordre, annonce le chef de l'Etat.

06/11 - Les chefs d'Eglises du FFKM n'ont pas renoncé à leur projet de réconciliation nationale. Selon Midi, ils auraient obtenu l'appui du FFM et du CRN du Pr Zafy Albert. La position de Hery Rajaonarimampianina, qui entend diriger lui-même le processus, pourrait constituer un obstacle aux initiatives des

³ Cf. Blog Justmad - http://fr.radiovaticana.va/news/2014/11/08/madagascar_trafic_de_femmes_malgaches_vers_la_chine/1110605 et revue de presse octobre 2014 : <http://p5.storage.canalblog.com/51/53/448497/99921279.pdf> p. 20

dirigeants religieux, note le quotidien, mais ceux-ci font savoir qu'ils sont disposés à lui céder la place. Pour ses proches, le président est en effet un « *Raiamandreny* » habilité à tenir le rôle de réconciliateur. Il ne peut être parmi les acteurs politiques à réconcilier. Un avis qui n'est pas partagé par tous ceux qui mettent en doute sa neutralité, du fait de sa participation au régime de transition.

17/11 - Le FFKM a organisé un culte de réconciliation réunissant l'épouse de Marc Ravalomanana, Didier Ratsiraka et Zafy Albert. Les grands absents du rendez-vous ont été l'ancien président de la transition, Andry Rajoelina, en vacances à l'étranger, et le président de la République, Hery Rajaonarimampianina. Cette fois-ci celui-ci n'a pas envoyé ses conseillers spéciaux pour le représenter. « *Je représente en même temps le président de la République* », a précisé le premier ministre Kolo Roger qui était présent à l'instar d'un autre chef d'institution, le général Rabotoarison du FFM. La formation, d'Andry Rajoelina, le Mapar, se serait fait représenter par un député. La communauté internationale avait été invitée mais n'a pas fait le déplacement. L'archevêque d'Antananarivo, Mgr Odon Arsène Razanakolona, a confirmé la détermination du FFKM à réaliser son projet de mise en œuvre de la réconciliation nationale malgré les tentatives d'obstruction auxquelles il se heurterait. Le processus que compte redémarrer le FFKM, est fondé, indique-t-il, sur le « *4 F* », sigle issu de la traduction depuis le malgache des termes « *vérité, reconnaissance des torts, repentance et pardon* ». Après ce culte de lancement, le FFKM entend prendre l'initiative d'une concertation avec les entités politiques directement concernées. Lalao Ravalomanana a été la vedette du culte. Elle était accompagnée d'une importante délégation de la mouvance. Selon *Midi*, le processus risquerait d'entrer en concurrence avec la Commission Vérité et Réconciliation que le pouvoir s'apprêterait à mettre sur pied. *L'Express* note toutefois que les Églises restent, une fois de plus, discrètes sur la manière dont elles vont opérer. La coïncidence de l'annonce avec la mission d'une délégation de la SADC, qui s'est entretenue avec les chefs d'Église au cours de son séjour, laisse penser que, sentant la conjoncture postélectorale compliquée, la mission ait requis l'implication du FFKM pour concrétiser la réconciliation.

18/11 - Au lendemain du culte qu'il a organisé, le FFKM a réuni les délégations des quatre anciens chefs d'Etat et de la présidence de la République. Les discussions préliminaires pour la réconciliation à la FFKM, qui repose sur la repentance, la vérité, le pardon et la réconciliation, sont apparemment engagées. Tous les chefs de file ont été représentés. Il leur a été demandé s'ils sont prêts à adhérer et à pratiquer les principes de base de la réconciliation proposés par les Églises. Ces échanges doivent se prolonger sur trois jours. Le FFKM envisage par la suite de consulter les autres entités qui se présentent comme concernées par la réconciliation ; sans doute le CRN qui voulait participer aux discussions mais qui a été refoulé par les organisateurs. Les partisans de l'ancien président dénoncent un « *deux poids, deux mesures* » dans le processus de réconciliation piloté par le FFKM. Les représentants des quatre mouvances (Ratsiraka, Zafy, Rajoelina et Rajaonarimampianina) peuvent communiquer avec leurs chefs de file pendant les pourparlers tandis qu'Ihanta Andriamandranto et Olga Ramalason ne sont pas autorisées à consulter Marc Ravalomanana.

17/11 - L'association des Tangalamena [notables traditionnels], qui ambitionne d'organiser son propre processus de réconciliation d'ici la fin de l'année, s'attend à un nouvel échec du FFKM, étant donné, selon elle, que la démarche n'est pas exempte de motivations politiques. Ses 6 960 membres prônent une réconciliation s'appuyant sur les coutumes locales, sans interférence des formations politiques et de la communauté internationale. Une réunion de repentance solennelle dans la capitale clôturerait le processus. Tous les anciens dirigeants et hommes politiques y seraient conviés pour demander pardon publiquement.

19/11 - La médiatrice de la République, Monique Andréas Esoavelomandroso, estime que le Conseil pour la réconciliation malgache (FFM) est légalement la seule entité habilitée à mener le processus de la réconciliation nationale. Le FFKM pourrait également prendre des initiatives concernant la réconciliation nationale mais seulement sur le plan spirituel, fait-elle remarquer.

19/11 - La religion : « C'est aussi l'opium des politiques », titre *La Gazette*. Le quotidien condamne la tendance des politiciens malgaches à s'abriter derrière la religion pour mieux faire croire qu'ils sont dignes de confiance. Le culte de lancement de la réconciliation initiée par le FFKM laisse dubitatif : « *Ces gens-là sont-ils en train de faire leur repentir mais par rapport à qui ? Est-ce pour mieux préparer le départ vers l'au-delà en paix, car tôt ou tard ce jour arrivera ? Ces gens-là sont-ils sincères en reconnaissant leur pleine et entière responsabilité quant à l'état actuel du pays ? Ces gens-là pensent-ils qu'ils doivent se pardonner entre eux pour vivre en paix ? Assister au culte est-il un gage de sincérité quand on connaît l'état du pays après leur passage à la tête de la nation ? (...) Il est véritablement plus que temps de cesser de manipuler l'opinion publique malgache avec ce culte du paraître à travers des manifestations ostentatoires de religion. (...) Prier ensemble pour la réconciliation, se tenir par la main, s'embrasser même à la sortie du culte n'est que de la poudre aux yeux et une manière de tromper la population ? (...) Ne savent-ils pas que la population malgache n'a pas besoin de leur mise en scène ? »*

Pour nombre d'observateurs, la réconciliation nationale ne peut se réduire à la réconciliation des présidents, elle concerne toute la société civile. La persévérance du FFKM ne peut être blâmée mais sa crédibilité a été fortement entamée lors de la crise politique. Par ailleurs, Madagascar est un pays laïc et le FFKM ne peut revendiquer de représenter tous les courants religieux, y compris au sein du christianisme. Il faut également compter avec l'islam, vers le quel se tourne une part croissante de la population et qui est déjà fortement présent au niveau des élus.

Tananews ne croit pas au processus engagé par le FFKM. Il écrit : « *tout ce beau petit monde va hypocritement se serrer la main, se faire la bise avec un grand sourire carnassier sur les lèvres mais dans le fond rien n'aura été réglé et tout pétera à nouveau à la première étincelle* ».

20/11 - Mgr Ranarivelo Samoela Jaona, chef de l'Eglise anglicane, a rendu publiques les résolutions de la rencontre préparatoire qui pourrait déboucher sur un sommet des cinq chefs d'État. Chaque camp pose ses conditions⁵. Les représentants du président de la République n'ont pas accepté que ce soit le FFKM qui dirige le processus. Les représentants des quatre anciens présidents ont donné leur accord. Hery Rajaonarimampianina considère qu'il n'est pas concerné par les troubles successives à Madagascar, il n'est donc pas concerné par les premiers 2F, « *fieken-keloka sy fibebahana* » (aveu et repentance). Il estime que la réconciliation passe par la décentralisation effective et le développement équitable. Il continue de considérer que le pilotage du processus de réconciliation nationale lui incombe seul. Quant aux proches d'Andry Rajoelina, ils exigent que Marc Ravalomanana soit traduit en justice avant de déclencher le processus. Pour les représentants de Marc Ravalomanana, enfin, le retour de l'ancien président auprès des siens à Antananarivo constitue la priorité, ils demandent au FFKM de le rencontrer. Les quatre chefs d'Eglise vont tenter à présent de rencontrer individuellement les quatre anciens présidents et le président Hery Rajaonarimampianina. Nombre d'observateurs estiment que la tentative du FFKM est vouée à l'échec.

07/11 - La juriste Sahondra Rabenarivo, membre du SeFaFi, suggère un effacement général des peines des anciens dirigeants, avec en contrepartie l'obligation faite de se retirer de la politique, afin de favoriser le renouvellement du personnel et l'alternance au pouvoir. Cette mesure pourrait entrer dans le cadre du processus de réconciliation.

12/11 - Retour de Marc Ravalomanana : « Comme une avancée dans l'application de la feuille de route », selon la PFNOSCM (Plate-forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar). Son secrétaire exécutif, Mahamoudou Ndriandahy, ne comprend pas pourquoi le pouvoir, au lieu de s'acharner sur l'ancien chef de l'Etat, ne saisit pas l'occasion de son retour pour lancer la réconciliation nationale. Le pouvoir n'est-il pas en train de fragiliser les acquis en matière de sortie de crise ? Pourquoi n'opte-t-il pas pour le chemin de l'apaisement ? L'intérêt supérieur de la nation n'est pas de savoir comment cet avion étranger a réussi à atterrir avec son passager, mais d'avancer au plus vite vers la réconciliation nationale en commençant par les anciens chefs d'Etat, écrit de son côté *Midi*.

21/11 - Le chef de l'Etat insiste sur le fait que c'est à lui de conduire la réconciliation nationale. Une déclaration qui risque de mettre à mal le processus engagé par le FFKM. Sa politique de réconciliation passe, rappelle-t-il, par la réconciliation économique, la justice sociale et la décentralisation. Cette dernière étant la base de la réconciliation qui permettra, selon lui, de prévenir de nouvelles crises politiques. Le président justifie également sa revendication du leadership par le fait que plusieurs entités se disputent la conduite du processus. Les déclarations du chef de l'Etat laissent dubitatifs certains observateurs, qui considèrent que l'approche présidentielle ne produira pas d'effets tangibles à court terme. Elle relègue le volet politique au second plan, alors que, comme l'a écrit le SeFaFi, il faut résoudre en priorité les problèmes liés à « *la conquête du pouvoir* », une optique que le FFKM semble avoir intégré. Certains des participants aux rencontres initiées par le FFKM font par ailleurs observer que le chef de l'Etat ne peut être juge et partie dans le processus, du fait des responsabilités qu'il a exercées sous le régime de transition. Il était même dans la liste des 109 personnalités sanctionnées par l'UA pour avoir contribué au renversement du régime.

La fenêtre de la réconciliation nationale s'ouvre à Marc Ravalomanana, déclare le chef de l'Etat : « *c'est le chemin qu'il devrait choisir, et il devrait faire une demande en ce sens* », déclare-t-il. Le président laisse clairement entendre, rapporte *Tananews*, que la seule issue offerte à l'ancien chef de l'Etat est de faire allégeance et de revenir sur les propos vengeurs qu'il avait tenus le jour de son retour au pays. Le premier ministre est intervenu dans le même registre en déclarant que les personnes concernées par la réconciliation doivent d'abord reconnaître la légitimité du pouvoir.

22/11 - Limiter le champ de compétence des Eglises et leur disputer le statut de réconciliateur semble être la stratégie choisie par le pouvoir, écrit *L'Express*. Son entourage s'active et lance la contre-

⁵ Voir aussi Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/71/46/448497/100415027.pdf>

attaque. Le Rassemblement pour la défense de la démocratie et de l'ordre constitutionnel (RDDC), réputé proche du régime, s'emploie à convaincre l'opinion et les chefs religieux de l'opportunité d'impliquer d'autres entités pour mener à bien le processus, sous la houlette du président de la République qui prône une politique de réconciliation économique et de justice sociale. Le chef de l'État, si l'on se réfère au communiqué du RDDC, se voit dispensé de se soumettre aux « 4 F » (*vérité, reconnaissance des torts, repentance et réconciliation*), sur laquelle le FFKM fonde le processus qu'il conduit. « *Nous pensons qu'il faudrait élargir, aussi bien, les acteurs que les domaines concernés par la réconciliation nationale. En plus de la réconciliation des hommes dans le domaine spirituel et humain, (...) devrait aussi mériter toute notre attention la réconciliation dans le domaine économique et social* », soutient Jean-Eugène Voninahitsy, membre du RDDC. Le Rassemblement affirme ainsi sa volonté d'aider le FFKM dans les champs de la réconciliation, « *autres que spirituels et humains* ». Il appelle aussi à la contribution de l'instance réconciliatrice « *légal* » qu'est le Conseil de la Réconciliation Malagasy (FFM). « *Tous les Malgaches ne sont pas pratiquants au sein des églises du FFKM. Il y a même ceux qui ne sont pas chrétiens. Alors, je suis contre le fait que le FFKM soit considéré comme l'entité religieuse habilitée à conduire la réconciliation. Nous craignons par ailleurs que sous prétexte de réconciliation nationale, certains réclament une redistribution des sièges. De plus, certains chefs d'églises du FFKM ne sont plus crédibles. Tous savent qu'ils ont des partis pris* », soutient encore Jean-Eugène Voninahitsy. Face à l'insistance du président à conduire le processus, les Eglises laissent entendre qu'elles pourraient renoncer à leur leadership. Le contexte national et la pression de la communauté internationale ne permet pas au pouvoir de trouver une échappatoire. Seule la mise en avant du volet économique et social lui permet d'éviter d'aborder de front le volet politique du processus, qui semble pourtant incontournable, selon le quotidien.

24/11 - La congrégation du Kung-Fu Wisa réclame de participer à la réconciliation nationale. « *Le Kung-Fu doit être consulté et pris en considération dans la réconciliation nationale, étant donné le rôle qu'il a joué dans l'histoire du pays. Ce serait l'occasion de faire la lumière sur les événements de 1984 et 1985. Si cela est le cas, le Kung-Fu ne verra pas de mal à y prendre part* », déclare Avoko Rakotoarijaona, chef de fil du Kung-Fu Wisa. Dans les années 80, durant la période sombre de la seconde République, les adeptes de la discipline martiale, avec comme figure de proue le maître « *Pierre Be* », ont été parmi ceux qui se sont dressés contre le régime de Didier Ratsiraka. Ils sont parvenus à défaire la milice civile du régime, les « *Tanora tonga saina* » (TTS), qui opprimaient les habitants de la capitale. Un acte qui a conduit à l'attaque du domicile de « *Pierre Be* », dans la nuit du 31 juillet 1985. Un assaut qui, selon les récits, a été mené par un nombre important d'individus, dont, probablement, des éléments des forces de l'ordre, lourdement armés, avec un massacre et des arrestations à la clé. « *Jusqu'ici, rien n'a été fait pour connaître la vérité sur cette affaire* », a déploré Avoko Rakotoarijaona.

25/11 - Après avoir pris quelques mois de congés à l'étranger, Andry Rajoelina est rentré au pays. Il refuserait l'idée que la réconciliation soit conduite par le président de la République. Ce retour dément l'information selon laquelle il aurait décidé de quitter la Grande Ile pour aller s'installer à Dubaï et se retirer de la vie politique. Dès son retour, il aurait rencontré longuement les députés de son parti, le Mapar. Selon ses proches, il aurait fait connaître son intention de participer à la réconciliation nationale à condition que celle-ci soit conduite par le FFKM. Il se serait montré réticent à envisager une rencontre avec son successeur, sauf si ces contacts entrent dans le cadre du processus piloté par les Eglises. Il ne serait pas opposé, en revanche, à une rencontre avec ses prédécesseurs, « *même avec Marc Ravalomanana* ». L'ancien premier ministre Omer Beriziky se dit lui aussi favorable à l'entreprise du FFKM.

► Gouvernance

12/11 - La titularisation des maîtres Fram dans la fonction publique entachée de clientélisme. *L'Express* écrit : « *Comme par enchantement, la grève des maîtres Fram s'est estompée du jour au lendemain sans que l'on sache pourquoi, alors qu'on avait frôlé les arrestations musclées durant les manifestations. Puis on a eu une belle surprise lors de la Convention nationale sur l'éducation à Ivato où on a aperçu un début d'idylle entre le ministre de l'Éducation et le président de l'association des maîtres Fram. (...) Dès lors, on a tout compris. La lune de miel allait avoir lieu un peu plus tard au grand dam de ceux qui croyaient le ministre sur parole. En échange de la fin de la grève, on a vraisemblablement promis aux maîtres Fram d'Antananarivo un recrutement sans condition comme fonctionnaires alors que les autorités avaient toujours fanfaronné que les critères seraient stricts pour sélectionner ceux qui méritent les 10 000 postes disponibles. De critères, il n'y eut finalement aucun puisque le recrutement comme fonctionnaire est devenu un vulgaire clientélisme. (...) Voilà comment se termine la rigueur de façade affichée au début. Cette complaisance a été confortée par la sortie de la liste des maîtres Fram recrutés comme fonctionnaires. Le seul critère principal retenu a été d'avoir été gréviste et d'opérer à Antananarivo, sans tenir compte ni du diplôme, ni de l'ancienneté, encore moins de la formation. Les enseignants des autres circonscriptions scolaires comme celle d'Avaradrano crient au scandale. Non seulement sur près de 350 maîtres Fram, 45 seulement ont été retenus et ceux qui ont suivi des formations pédagogiques et ayant un diplôme s'y rapportant n'en font pas*

partie. Ils sont un millier à avoir décidé de porter plainte contre cette injustice flagrante. (...) Le drame est que les auteurs de ce Framicide semblent royalement ignorer les conséquences inévitables de leurs actes et annoncent avec désinvolture que le nombre de ces « instits » sans qualification sera porté à 20.000 sur les 75.000 qui se trouvent dans le panier de tout-venant. Il faut oser le dire, c'est une prime à la médiocrité. (...) On n'ose pas imaginer le taux de réussite au Cepe dans les écoles publiques d'ici quelques années quand la seule race de fonctionnaires qui existera sera les ex-maîtres Fram. Le taux de réussite, le taux de croissance et le taux d'inflation risquent d'être des grandeurs indirectement proportionnelles ».

Le ministère de l'éducation nationale a enregistré 977 plaintes de corruption dans le cadre de la titularisation des maîtres Fram, au mois d'octobre. Il annonce son intention d'ouvrir une enquête pour identifier les acteurs de ce réseau de corruption.

05/11 - Hery Rajaonarimampianina s'est rendu à la HCC pour déposer une déclaration de patrimoine, note *Midi*. Il s'agit du renouvellement de son dossier puisque juste avant l'élection présidentielle de décembre 2013, le candidat avait déjà déclaré ses avoirs. Mais sa déclaration, comme celle des tous les élus, est frappée du sceau de la confidentialité, déplore le titre. La plupart des députés s'obstinent à refuser de se soumettre à une déclaration de patrimoine.

La lutte anticorruption fait appel aux NTICs. Le site Internet TsiCoolKoly⁶ a été lancé au siège de la représentation des Nations unies. Sa fonction : contribuer à la lutte contre la corruption en permettant aux citoyens de témoigner des cas dont ils sont victimes. Le projet Tsycoolkoly (TCK) a reçu l'appui du PNUD. Il a choisi de se focaliser sur les formes de corruption qui touchent la grande majorité de la population au quotidien. Des statistiques permettent de comptabiliser les signalements région par région, pour certaines villes, par nature et services concernés. Les témoignages (rendus anonymes) sont publiés. Il est également possible de témoigner de comportements intègres. Tsycoolkoly informe les autorités compétentes et les médias. L'objectif est de montrer que les citoyens revendiquent un réel changement dans l'approche des services publics et disent « *non à la corruption* ».

07/11 - Le Bianco peu convaincant dans la lutte contre la corruption, pour Tribune. Harcelé de questions lors d'une conférence de presse sur les suspicions de corruption au sein de l'assemblée nationale et sur son rôle dans cette affaire, le directeur général lâche : « *nous ne pouvons pas mener des enquêtes intempestives. Il faut aussi respecter la vie privée et la présomption d'innocence. Il y a des procédures à respecter, il nous faut des preuves avant d'aller plus loin. Sans preuve et sans charges nous ne pouvons pas aller jusqu'au tribunal* ». Il conseille aux journalistes de mener des investigations et d'apporter la preuve de ces malversations, ou bien il appartient à l'assemblée nationale de créer une commission d'enquête en préalable à la saisine du Bianco. Les députés Mapar qui se disent témoins de cette corruption sont invités à se manifester officiellement. Jean-Louis Andriamifidy admet que de telles pratiques, si elles sont avérées, ternissent l'image de Madagascar mais il n'est pas entièrement convaincu de leur existence. « *Il ne faut pas confondre médisance et doléance* », rappelle-t-il. Quant aux détournements de fonds au sein du bureau permanent, dénoncés par le président de l'assemblée lors de sa prise de fonction, le Bianco indique qu'il a démarré des investigations mais que le président de l'assemblée nationale lui a demandé de les suspendre. Les députés peuvent donc continuer à s'accuser mutuellement de corruption, d'achat de votes et de signatures ou de détournement de fonds publics, déplore le site. Le directeur de Bianco précise, au sujet de l'obligation de déclaration de patrimoine des dirigeants, qu'elles peuvent être déposées aussi bien au Bianco qu'à la HCC. Au niveau du Bianco, seuls deux députés sur les 151 ont déposé leur déclaration. *Tribune* rappelle que l'organe, institutionnellement indépendant, ne dispose pas de l'indépendance financière et n'a pas suffisamment de moyens pour mener à bien sa mission. Ses 170 employés ne peuvent être sur tous les fronts. Son directeur se déclare néanmoins satisfait de son action en faveur de la lutte contre la corruption dans le cadre des concours administratifs. Des conventions ont été signées avec les différents ministères concernés.

Trois membres du Comité pour la réconciliation nationale (FFM) soupçonnés dans des affaires de corruption. Ils ont été interrogés par le Bianco pour une affaire de détournements de matériel. « *Les dossiers relatifs à cette affaire ont été envoyés à la justice* », révèle le directeur de l'organisme anti-corruption. « *La convocation de ces membres du FFM est individuelle et n'implique nullement pas cette institution* », tente de se défendre le général Sylvain Rabotoarison, président du FFM. Un membre du Comité révèle que le Bianco s'est rendu sur place il y a quelques mois pour enquêter sur une autre affaire de corruption : « *Ils soupçonnaient des membres du FFM d'avoir été payés pour délivrer une amnistie à un politicien* », souligne cette source, avant d'ajouter que le dossier n'avait pas été traité par le FFM mais par le Conseil supérieur de

⁶ www.tsycoolkoly.org

la magistrature. Des membres de la commission spéciale de la Cour suprême chargé d'instruire les dossiers d'amnistie de plein droit seraient également impliqués.

Soupçonné de détournements de fonds, le maire d'Antsiranana, Johary Houssen Alibay, a été suspendu de ses fonctions. Cette décision pourrait être prolongée de deux mois en cas de nécessité.

11/11 - Le processus d'amélioration de la gestion des finances publiques est en marche. Selon les explications du directeur général du Trésor, Orlando Robimanana, une des étapes franchies est la fermeture de tous les comptes de dépôt ouverts au nom des organismes publics non habilités. Ces comptes de dépôt échappent en effet au contrôle financier. « *Ces comptes ont pu être fermés après plusieurs années de conscientisation* », a-t-il indiqué. Le processus de mise en place du compte unique du Trésor est en bonne voie. Ces initiatives ont été encouragées par le chef de l'État. « *La bonne gouvernance ne se limite pas à une simple appellation, elle doit être vécue. C'est le socle de l'État de droit* », avance-t-il.

Les députés transitant par l'aéroport d'Ivato ont obtenu un salon VIP dans lequel ils pourront être fouillés « en toute discrétion ». « *Nous sommes des élus et nous avons nos honneurs et des rangs à tenir*, expliquent les députés présents. *Raison pour laquelle nous avons exigé ce genre de structure* ». Faute d'avoir pu obtenir un passeport diplomatique pour eux-mêmes, leur famille et leurs collaborateurs, « *au moins ils ne se mélangeront plus avec les simples citoyens* », note *Tribune*.

13/11 - Les députés, réfractaires à leur déclaration de patrimoine, reprochent au Bianco d'être inefficace dans sa lutte contre la corruption. La délégation de l'organisme, reçue à l'assemblée nationale, a dû faire face aux nombreuses récriminations des élus qui déplorent que leurs doléances restent trop souvent lettres mortes. Ils dénoncent les pratiques de certains maires qui se livrent à la corruption en toute impunité, notamment dans le Sud, où nombre d'entre eux seraient compromis dans des affaires de trafics de bovidés. Le directeur général du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy, n'a pas manqué de rappeler aux députés qu'ils devaient se plier à l'obligation de déclaration de patrimoine. La déclaration du patrimoine des dirigeants d'un pays constitue, rappelle-t-il, un indicateur de fiabilité en matière de bonne gouvernance pour les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers. Un discours qui n'aurait pas réussi à convaincre l'auditoire, note *La Gazette*. Un député a rétorqué que le Bianco ferait mieux de se pencher sur la situation des hauts fonctionnaires au lieu de faire pression sur les parlementaires. Un autre ne comprend pas que l'on oblige les élus à donner des informations sur les avoirs de leur conjoint et de leurs enfants. Certains ont appelé à la dissolution de cet organe car pour eux, « *au lieu de réduire la corruption, le Bianco ne fait que laisser prospérer le mal* ». Le groupe parlementaire HVM s'est néanmoins distingué en annonçant que ses membres vont déposer ensemble leur déclaration à la HCC. Jean-Louis Andriamifidy a profité de cette rencontre avec les députés pour expliquer que son département n'a jamais reçu de requête ou de plainte dénonçant des détournements dont se seraient rendus coupables les membres de l'ancien bureau permanent. Il a enfin annoncé qu'il allait ouvrir une enquête sur l'existence de mercenaires politiques à l'assemblée nationale. « *Nous procédons d'abord à une enquête préliminaire pour déterminer l'existence de ce cas* », a-t-il indiqué. Il n'exclut pas de publier les noms des éventuels députés impliqués.

29/11 - La déclaration de patrimoine des députés n'est toujours pas à l'ordre du jour. Alors que la deuxième session ordinaire de l'assemblée arrive à son terme, leur déclaration de patrimoine auprès de la HCC n'est toujours pas effective. Seuls deux députés, Guy Rivo Randrianarisoa du TIM et Razafitsiandraofana Jean Brunel du Mapar s'y sont soumis. Les autres prétextent l'absence de formulaires mais surtout la nécessité d'apporter des amendements aux textes régissant cette obligation. Ils veulent en premier lieu effacer la partie du texte stipulant que la déclaration de patrimoine sera rendu publique par voie d'affichage dans les bureaux des districts où ils sont élus. Ils veulent également que l'obligation ne porte que sur le patrimoine acquis au cours de l'année 2014 et non sur les 5 ans dernières années comme l'exige le texte. Ils refusent que l'obligation soit étendue aux membres de leur famille.

25/11 - Le bureau permanent de l'assemblée nationale soupçonné d'avoir détourné les fonds destinés au règlement des salaires et avantages impayés des anciens membres du Congrès de la Transition. Les anciens parlementaires ont fait irruption dans l'hémicycle pour réclamer le paiement de leurs arriérés. 102 d'entre eux seraient concernés par cette affaire. Le président de l'assemblée nationale aurait accepté de procéder au règlement d'une partie des sommes dues.

14/11 - Stratégie nationale de lutte contre la corruption : une consultation des citoyens en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption est lancée à l'initiative du Bianco, avec le soutien du Pnud.

19/11 - Une centaine de familles menacées d'expulsion à Ankondrano, un quartier de la capitale. La société immobilière s'était déjà distinguée il y a quelques mois dans le quartier d'Ankadimbahoaka, mettant

à la rue centaine de familles. Il s'agit de terrains domaniaux occupés depuis deux décennies. Ceux qui ont consenti à vendre se verront proposé 400 000 Ar pour une maison en bois et un million pour une maison en dur. La presse s'attend à ce que ces expulsions provoquent un regain de tension exploité par des politiques en mal d'audience.

27/11 - Marché publics : 60% des avis d'appel d'offres émis par les autorités contractantes manquent de transparence dans l'attribution des dossiers, d'après les tests effectués par l'Autorité de régulation des marchés publics. Selon des techniciens, il s'agit d'une obstruction de la transparence dont l'objectif est de jouer sur les délais afin qu'un candidat choisi au préalable puisse gagner un marché. Tout serait fait pour que l'affichage des avis soit le plus tardif et le plus discret possible. Pour faire face à cette situation, un nouveau logiciel a été créé afin d'améliorer le système informatisé de gestion. Ce nouvel outil devrait être opérationnel en janvier 2015.

► **Lutte contre l'insécurité, reddition massive de dahalo « repentis »**

01/11 - L'opération « coup d'arrêt II » a pris fin le 21 octobre. Plus de 3 400 dahalo auraient rendu leurs armes et collaboreraient actuellement avec les forces de l'ordre dans le Sud. L'opération s'est soldé par la mort de l'un des plus grands chefs dahalo, dénommé Redeko, tué par les gendarmes dans son fief d'Ankobabe. Sa disparition aurait conduit ses milices à rendre leurs armes. 700 éléments de la gendarmerie seront mobilisés pour la 3ème phase de l'opération « Coup d'arrêt » dans le Sud, notamment dans la région Melaky.

04/11 - Tananews affirme qu'un groupe de 4 000 individus dirigé par l'ancien PDS de Fianarantsoa, Pety Rakotoniaina, a investi une commune de la Haute Matsiatra « pour récupérer des zébus volés ». Ce groupe, réuni par un *Dina* (pacte communautaire) serait installé dans la commune depuis plusieurs semaines et se livrerait à des exactions, des vols et des viols. Il exige que lui soient livrés plusieurs milliers de zébus. Le *Dina* invoqué, qui aurait été conclu dans un district voisin, n'a pas été déclaré aux autorités locales. Une plainte a été déposée contre Pety Rakotoniaina et son épouse, ancienne parlementaire. Le parti Tambatra, dirigé par le PDS que le chef de l'Etat avait destitué, suspecte une manœuvre du pouvoir pour neutraliser leur leader dont la forte personnalité inquiète tous les régimes qui se sont succédé. Le ministère de l'intérieur confirme que Pety Rakotoniaina et son épouse n'ont pas respecté les procédures qui s'imposent pour l'application de ce pacte et que celui-ci n'est pas valable dans le district où ils ont voulu l'imposer. Pour avoir force exécutoire, il aurait dû être validé par le tribunal, la région, le district et la commune. Le juriste Imbiky Anaclet, l'un des concepteurs des *Dina*, admet que le système est imparfait et qu'il doit être amélioré. Dans son contexte actuel, le dina peut devenir un instrument de vindicte populaire légalisé.

05/11 - La conduite de l'opération « coup d'arrêt » aurait donné lieu à un racket dans une localité du Sud. *Tribune* rapporte le témoignage d'un habitant qui explique que les forces de l'ordre dont la mission était d'endiguer l'insécurité dans le secteur se sont rendues à la mairie pour exiger des 53 présidents de fokontany qu'ils versent chacun 200 000 Ar pour pouvoir « rester tranquilles ». « Nous ne savons pas si l'initiative vient du maire ou des forces de l'ordre. (...) Est-ce que tout est versé aux hommes en treillis ? Nous ne le savons pas », s'interroge cependant ce témoin. La population redouterait l'intervention des forces de l'ordre, prompts à se faire payer pour des contrôles de bovidés.

La Nation doute de l'éradication du phénomène dahalo. « Quand on constate le nombre de présumés dahalo qui se sont rendus au cours des dernières semaines, dans la partie Sud de Madagascar, beaucoup s'attendent à la fin du phénomène dahalo sur cette partie de l'île. Rien n'est toutefois moins sûr. Tout le monde sait que si ceux qui se sont rendus sont effectivement des dahalo aguerris sur le terrain, il y aura toujours les dahalo en col blanc qui commanditent tout de leur bureau de façon insidieuse. Et ces dahalo reconvertis sont facilement manipulables. C'est surtout la reddition de ceux-là qu'on attend actuellement ».

10/11 - Le premier ministre à la rencontre des dahalo repentis à Amboasary-Sud. « C'est un grand moment de notre histoire », a déclaré le chef du gouvernement devant 3 325 (sur les 4 825) ex-dahalo rassemblés dans le stade de la ville en présence de nombreuses personnalités. Le défi à relever est à présent de réinsérer ces dahalo afin de rétablir définitivement la sécurité dans ces contrées. Leur suivi inclut le contrôle de l'octroi des cartes de production et des marchés des bovidés. Le premier ministre a annoncé que des comités de suivi de l'application des *Dina* seront mis en place. D'importants dons en nature ont été accordés aux dahalo repentis. Le gouvernement a réuni dans la capitale bailleurs de fonds et partenaires techniques et financiers pour renforcer la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le grand Sud et relancer son économie.

11/11 - Depuis le début des opérations massives de reddition, 7 000 dahalo auraient déposé les armes. Une amnistie de fait qui interpelle. Pour des députés du Sud, la réconciliation se concrétise. Et ce avec la bénédiction et l'appui de la communauté internationale laissent-ils entendre. Le PNUD et le gouvernement leur sont venus en aide avec des mesures d'accompagnement. Le premier ministre, très fier de la tournure des événements, a offert des terres, des semences, il a promis aux repentis des zébus, des ovins, des caprins et des vivres en attendant la première récolte. Il souhaite que les services gouvernementaux promeuvent auprès d'eux la constitution de coopératives de producteurs. Cette « *amnistie de fait* » n'est pas du goût de tous les observateurs, qui voient dans ces mesures spectaculaires un encouragement à l'impunité ; elles ne rendent pas justice aux victimes, pour lesquels aucun dédommagement n'a été annoncé. *Tribune* écrit : « *Qu'en dira-t-on et qu'en sera-t-il si jamais les bandits et criminels qui courent les rues et quartiers de la capitale décident eux aussi publiquement et officiellement de se rendre et de changer de vie ? Qu'en dira la police ? Qu'en sera-t-il s'ils promettent la sécurité des ménages « karana » et des gros bonnets contre les ravisseurs et aux épiciers des quartiers et des ménages de commerçants de charbon, la garantie de la sécurité des biens et des personnes ? Le gouvernement est-il en mesure d'offrir du travail et des aides à ces éventuels brigands urbains repentis pour qu'ils rentrent dans la société normale ? La reddition massive des dahalo dans le Sud laisse perplexes. On ne peut s'empêcher de penser que ces dahalo étaient des organisations policées et structurées et relevaient d'une seule unité de commandement. En cas de besoin de leurs chefs, peuvent-ils de nouveau reprendre les armes ?* ».

12/11 - Général Didier Paza, secrétaire d'État à la gendarmerie nationale à propos des dahalo : « soit nous maintenons la lutte armée qui pourrait être longue, soit nous optons pour leur réinsertion sociale ». Le pouvoir a choisi la seconde option, indique-t-il, avant de préciser que les dahalo ne sont pas repentis mais ont rendu leurs armes. Il justifie la décision de l'État par le fait que les affrontements entre la gendarmerie et les dahalo auraient pu faire des milliers de mort. « *Ils sont quatre mille dahalo à avoir déposé les armes. Imaginez ce qui se serait passé s'ils avaient été abattus après d'âpres combats. Il y aurait également pu y avoir des pertes du côté de la gendarmerie. Quelles auraient été les réactions de l'opinion publique et celles des associations de défense des droits de l'homme face à une telle horreur ?* », s'interroge-t-il. Le numéro 1 de la gendarmerie de rappeler la mauvaise image donnée par le pouvoir de Transition durant les opérations anti-dahalo menées par le lieutenant-colonel Lylison de Renée. « *À cette époque, il y a eu des morts. C'est déjà regrettable. Mais ils n'étaient même pas au nombre de cent à avoir perdu la vie, alors que cela avait déjà provoqué une polémique à laquelle le régime de l'époque a eu du mal pour s'en sortir* », faisant notamment allusion au rapport d'un chercheur d'Amnesty International. Le général Paza refuse dans cette affaire de parler d'impunité : elle a été réglée suivant le principe de « *la tolérance malgache* », explique-t-il. « *Avant leur réinsertion sociale, ces quatre mille dahalo sont passés par trois autres étapes : la vérité, le pardon et des engagements* ». Tout d'abord, toujours selon les dires du général Paza, ils ont avoué leurs meurtres et leurs crimes devant leurs victimes. Puis, ils ont demandé pardon. « *Ce qui a été accepté* ». Enfin, ils se sont engagés à ne plus récidiver et à défendre les villageois contre les éventuelles attaques de dahalo encore en activité. Le premier ministre Roger Kolo a tenté lui aussi d'apaiser l'indignation soulevée dans une partie de l'opinion, notamment sur les réseaux sociaux, en déclarant : « *Nous sommes presque tous à l'abri de nos besoins, que nous ne nous rendons pas compte de la situation pénible dans laquelle vivent ces gens. Ce ne sont pas seulement des bandits, mais également des révoltés* ». Les dahalo sont des malchanceux. « *Nous devrions prendre en main leur réinsertion sociale* », ajoute-t-il. Annie Rakotoniaina, membre du SeFaFi, de souligner que même si les victimes de ces dahalo n'ont pas déposé plainte, l'État devrait les poursuivre en justice. « *Il y a indiscutablement de l'impunité dans cette affaire, notamment si les crimes commis par les dahalo sont récents, autrement dit en dehors du délai de prescription (trois à dix ans selon le type de crime)* ». L'avocate se demande aussi qui garantira que ces dahalo ont décidé de se convertir par sincérité et ne commettront plus de crime dans l'avenir. *La Nation* écrit que sans contester les acquis de ces séances de repentir collectif pour les éleveurs débarrassés de leurs pires ennemis, la création et la mise en place de ces bras valides récupérés, vêtus d'uniformes, suscite la méfiance. Le pouvoir ne risque-t-il pas de faire de ces « *repentis* » une utilisation perverse à son avantage, en interdisant aux autres formations politiques l'accès à un périmètre désormais sous le contrôle direct de notables prêts à servir les dirigeants et l'organisation du parti HVM ? Qui osera s'aventurer de Betroka (prochain lieu de rassemblement des repentis) jusqu'à l'Androy en passant par l'Anosy pour tenter de s'opposer à la mainmise administrative du parti au pouvoir ? Pour *Madagate*, « *il s'agit d'un mauvais film - avec des cameramen et photographes triés sur le volet - pour appâter la communauté internationale, et entrant dans la fameuse démarche de « réconciliation nationale ».* Après un temps de recul, la mise en scène, organisée par le premier ministre est une épée de Damoclès en matière d'impunité et d'État de droit pour le pays tout entier ».

La Gazette s'étonne que les malfaiteurs de la capitale, souvent des oubliés de l'histoire (notamment ceux des quartiers défavorisés) ne bénéficient pas de la même indulgence du pouvoir. S'ils demandaient pardon et rendaient les armes, seraient-ils eux aussi amnistiés et leur remettrait-t-on divers cadeaux ? Le quotidien en doute et fustige un « *deux poids deux mesures* » dans la manière de traiter les criminels des

régions côtières et des Hautes Terres, allant jusqu'à suspecter Hery Rajaonarimampianina de vouloir protéger les électeurs des provinces qui ont voté majoritairement pour lui à la présidentielle. Les trafiquants de bois de rose, qui sont « *presque exclusivement des provinciaux* », affirme le titre, bénéficient de la même indulgence.

14/11 - D'après les déclarations du chef de service de renseignement au sein de la gendarmerie nationale, près de 1 000 dahalo des districts de Betroka et de Sakaraha sont également en phase de « reconversion ». Ils seront réintégrés au sein de la société au même titre que les quelques 4825 « *Kotro Tonga saina* » (dahalo reconvertis) qui ont déjà rencontré le chef du gouvernement. La gendarmerie, forte de ses premiers succès, envisage d'étendre l'opération à d'autres régions.

15/11 - La reddition de 1 500 dahalo amorcée à Betroka. « *Près de 400 personnes ont répondu présentes. La plupart d'entre elles sont des parents de dahalo qui se terrent encore dans les montagnes et les forêts. Elles sont venues négocier la reddition de leurs fils* », explique le commandant de la compagnie territoriale. Il ajoute, qu'un millier d'autres personnes, regroupant des dahalo repentis, accompagnés de leurs parents, se sont présentés aux autorités dans une autre commune du district. « *Leur reddition est bien partie. La cérémonie devrait se tenir vers la fin du mois* », poursuit la gendarmerie.

17/11 - Polémiques au sujet de l'amnistie totale accordée aux dahalo repentis et de la mise en scène orchestrée pour leur reddition. *Tribune* revient sur cette initiative très contestée⁷. Le site écrit : « *L'ironie, la raillerie, la colère se mêlent au scepticisme autour de ce sujet, rarement l'approbation. Le premier ministre Kolo Roger qui est venu en personne à la rencontre des 4 000 dahalo est présenté par les dessins de certains réseaux sociaux comme un gourou de secte qui a réussi l'exploit de convertir les dahalo. Les réactions étaient tellement virulentes que les différentes autorités ont été obligées de revenir expliquer les tenants et aboutissants de cette initiative. Le premier ministre, le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, les responsables de la communication de la gendarmerie, les députés élus du Sud sont revenus à la charge pour essayer de convaincre l'opinion des bienfaits de cette décision. Le colonel Anthony Rakotoarison, responsable de la défense au sein de la gendarmerie, affirme que cette initiative a eu tellement de succès que d'autres dahalo vont suivre les pas des premiers et qu'ils vont même être des collaborateurs des forces de l'ordre pour traquer les autres dahalo qui ne sont pas rendus. (...) Cette impression d'injustice officielle révolte l'opinion qui considère cette initiative comme une fausse bonne idée. Surtout que les autorités ne cessent de clamer à tout va que Madagascar est un Etat de droit* ».

17/11 - Le « Plan d'action de réintégration des dahalo de la région d'Anosy » divulgué dans la presse ; Coût : 22,4 milliards Ar. *La Gazette* écrit : « *Ce projet de grande ampleur, pour l'instant confidentiel, a visiblement été conçu par des sociologues en robe de chambre. Le plan vise à donner aux dahalo repentis l'occasion de « vivre en conformité avec les normes sociales », de « développer un sentiment d'appartenance à leur communauté » et d'« exister dans un certain bien-être ». De toute évidence, le projet s'inspire de l'action du ...général Gallieni qui, gouverneur général de Madagascar de 1896 à 1905, a réduit l'insurrection anti-française sur les Hautes Terres et en divers points du littoral. Dans les zones pacifiées en effet, l'homme prônait le retour à la normale par la réorganisation de l'agriculture, de l'enseignement et de l'assistance médicale. L'opération, selon le général, devait surtout disposer favorablement les ex-rebelles à l'endroit de la présence française et susciter chez eux un sentiment de reconnaissance. Par le biais de ce plan, l'actuel régime compte aussi s'attacher les ex-dahalo et leurs familles (nombre total : 15 000 personnes), en provoquant chez eux un sentiment de gratitude. Une action à court terme devrait doter en vivres la population concernée, lui assurer une addiction d'eau potable et lui fournir des logements. A moyen terme, le projet vise à ouvrir des écoles primaires et des centres de santé, et à élaborer pour chaque commune un plan de développement communal. (...) On ne sait à qui profiteront surtout ces folles dépenses, car on suppose que l'usage des fonds ne sera guère contrôlé, comme cela est d'usage dans les opérations engagées par l'armée... »*

19/11 - Le député du Mapar Naivo Raholdina condamne l'action du gouvernement dans l'affaire de repentance des dahalo. « *C'est du cinéma* », s'offusque-t-il à l'assemblée nationale, au cours de la séance de questions/réponses avec le premier ministre. La question n'est pas de savoir si ces dahalo ont changé mais de constater que nous sommes dans un Etat de non-droit, déclare-t-il. « *Ils ont volé, tué, dépêché des femmes enceintes et maintenant l'Etat va débloquer 22 milliards d'Ariary pour les aider, c'est le monde à l'envers. Jusqu'ici, il n'a jamais été question de dédommager les victimes de ces dahalo, ni même de leur venir en aide après tout ce qu'elles ont enduré* » s'insurge le député.

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/42/18/448497/100311459.pdf>

Les redditions massives et très médiatisées ne doivent pas cacher, selon Tribune, la progression alarmante de l'insécurité. Aucun quartier, aucune ville, aucune région n'est épargnée. Les fokonolona s'organisent autant qu'ils le peuvent mais leurs moyens sont dérisoires par rapports à ceux dont disposent les malfaiteurs, de plus en plus armés et de plus en plus agressifs. Des députés réclament du gouvernement qu'il s'attaque à la propagation des armes.

24/11 - Les commandants des différentes circonscriptions des gendarmeries du pays s'ingénient à regrouper des dahalo « repentis » pour les présenter au public. Dernière opération en date : à Miandrivazo, avec un effectif de 1500 à plus de 2 000 « *dahalo miova fo* », appelés désormais à venir en appui à la gendarmerie. Une élue de Mahajanga affirme que 70 détenus de la prison locale sont « *miova fo* » et qu'il faut donc également les libérer et les récompenser. Les prisonniers et leurs proches se renseignent sur la procédure à suivre pour bénéficier de cette mesure exceptionnelle. Beaucoup des natifs du Sud affirment que les milliers de « *dahalo miova fo* » de la région ne sont pas tous des criminels. Une partie d'entre eux seraient de simples villageois recrutés de gré ou de force pour l'occasion. Mais surtout appâtés par la récompense promise. Pour Tribune, le pouvoir a ouvert la boîte de Pandore. Cette amnistie de fait accordée par l'exécutif avant tout jugement constitue une sévère entorse à l'Etat de droit et créé un dangereux précédent. Elle risque notamment de favoriser le développement de la justice populaire. Tous ceux qui ont des comptes à rendre à la société pourront être relâchés et se voir récompensés. Quoi qu'en disent les dirigeants, les « aides » prévues sont considérées par les citoyens comme des récompenses pour s'attacher de concours de bandits, alors que les civils victimes de ces malfaiteurs ne se verront offrir aucune forme de dédommagement.

25/11 - « Gloire à l'impunité », titre La Gazette. « Sur l'autel de la réconciliation nationale, les dahalo du Grand Sud ne seront pas poursuivis en justice car ils ont posé les armes et imploré pardon. Ils bénéficieront même de programmes de réinsertion. Au nom de la réconciliation nationale, les crimes de sang et les pillages de l'économie ordonnés jadis par Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana seront effacés. Comme si rien ne s'était passé, ils jouiront même des avantages liés à leur statut d'anciens chefs d'Etat. Cette impunité institutionnalisée dérange la communauté internationale et surtout nos compatriotes. Demain, les trafiquants de bois précieux, d'or, d'organes, d'ossements et de drogue ainsi que les violeurs et les kidnappeurs, pourront exiger leur immunité de plein droit. Les prisons seront réservées aux voleurs de poules et aux journalistes insolents. Plus que jamais, la justice à deux vitesses engendrera un sentiment d'injustice et on réalisera que la réconciliation nationale n'était qu'un mauvais sketch ».

Dans un communiqué⁸, plusieurs organisations de la société civile déclarent observer « avec scepticisme les développements autour de la « reddition des dahalo » célébrée par le gouvernement et les forces de l'ordre comme une victoire sans précédent sur le banditisme qui sévit dans le Sud de Madagascar depuis des décennies, et comme un pas décisif consacrant la fin de l'insécurité dans cette région. Mais c'est un pas de plus qui consacre l'impunité et pourrait inciter à « la justice populaire », car le fait que des malfaiteurs et des assassins se retrouvent en quelque sorte « primés » pour soi-disant restaurer la paix et la sécurité, est ressenti par de nombreux citoyens comme une injustice insupportable ».

28/11 - La société civile réclame justice et réparation pour les victimes de l'opération « Tandroka » : « Alors que le gouvernement se concentre sur la préparation d'un plan d'urgence pour la réinsertion des dahalo repentis, c'est avec consternation que nous constatons les violations des droits des centaines de victimes - dont beaucoup de femmes et d'enfants - qui n'ont toujours obtenu aucune réparation pour les exactions qu'elles ont subies dans le cadre de l'opération « Tandroka » menée par les forces de sécurité de septembre 2012 à avril 2013 dans la région Anosy. (...) Nous réclamons justice et réparation pour ces victimes qui doivent bénéficier en priorité de l'aide de l'Etat », déclarent les organisations de la société civile. Elles ajoutent : « Nous tenons à souligner qu'une telle institutionnalisation de l'injustice et du non-droit est inacceptable, et qu'elle porte les prémices d'une autre crise potentielle, dont les effets seraient dévastateurs pour le pays. Nous engageons le gouvernement à remplir ses obligations en matière de protection des droits humains, en commençant par l'ouverture d'une enquête indépendante sous l'égide du Haut-commissariat aux droits de l'homme sur les pratiques et les méthodes employées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs opérations de répression du banditisme et de sécurité, y compris l'opération coup d'arrêt en cours ». Le secrétariat d'Etat à la gendarmerie, assez mal à l'aise face à ces contestations, déclare que « l'incarcération des « *dahalo miova fo* » n'est plus possible et que les aides seront destinées à toute la population du Sud ».

01/11 - Un convoi de la gendarmerie attaqué par une vingtaine de dahalo à Morafenobe. Aucun blessé n'est à déplorer. Des véhicules ont été endommagés. Une centaine de zébus ont pu être récupérés.

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/36/14/448497/100499352.pdf>

13/11 - Les gendarmes d'Amoron'i Mania lancent un assaut contre une dizaine de dahalo retranchés dans une grotte. L'affaire a débuté par l'assaut donné par une vingtaine de dahalo armés de fusils de chasse, qui ont volé deux cent bovidés. Un affrontement s'en est suivi avec les villageois, qui se sont lancés à la poursuite des malfaiteurs. La gendarmerie nationale a dû faire appel à des renforts qui ont fait usage de grenades offensives. L'assaut lancé par les éléments de la gendarmerie contre des dahalo réfugiés dans la grotte s'est terminé dans un bain de sang. Le bilan final fait état de onze dahalo tués et deux villageois morts.

19/11 - Narguant les forces de l'ordre, huit dahalo armés de fusils se sont emparés de 102 zébus appartenant au général Sambihiviny, ancien commandant de la gendarmerie. Une partie du troupeau a pu être récupérée. Tout ce troupeau a été dérobé dans la propriété de cet officier à la retraite, dans le district de Toliara II. Tombés nez-à-nez deux jours et demie plus tard avec les gendarmes en train de remonter leurs traces, les dahalo se sont repliés, abandonnant une partie de leur butin. De dangereuses hordes de dahalo seraient retranchées dans une forêt impénétrable.

21/11 - Tombés dans un guet-apens tendu par des dahalo embusqués, à Belobaka Tsiroanomandidy, dix-huit militaires ont été arrosés de balles. Six morts sont à déplorer, dont un gendarme, deux membres du fokonolona et trois individus pris avec des bœufs volés. Les éléments de la gendarmerie de Belobaka ainsi que les neuf militaires qui ont bravé la mort à leurs côtés étaient en train de remonter les traces de dahalo qui s'étaient emparés la veille d'une soixantaine de têtes de bovidés.

A Ankazoabo, une fusillade entre gendarmes et dahalo s'est soldée par la mort de quatre des malfaiteurs. Un gendarme a été blessé.

26/11 - Une attaque de dahalo a été enregistrée à Tsiroanomandidy. Un gendarme a été tué. Une centaine de gendarmes, conduits par le colonel Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie d'Antananarivo, sont à la poursuite des dahalo sur plusieurs communes de la région Bongolava victimes de l'insécurité. Un assaut a été lancé contre l'un de leurs retranchements.

Justice populaire : deux dahalo brûlés vifs à Antanimora-Androy. Reconnus par des victimes de leurs actes qui, obligés de fuir leurs villages, avaient trouvé refuge chez des prêtres, ils sont passés aux aveux. Sans autre forme de procès, ils ont été molestés, battus à mort, puis brûlés avec des pneus par les membres du Fokonolona. Les gendarmes avisés par les présidents des Fokontany, n'ont pas jugé utile d'intervenir.

25/11 - Pour Le Daily, la situation sécuritaire dans le Sud et le Grand Ouest reste préoccupante, malgré les redditions massives de dahalo. Il ne se passe pas une journée sans que l'on signale des accrochages meurtriers en bandes de dahalo et forces de l'ordre, faisant des victimes civiles. Pour le site, les réseaux maffieux de « *grands patrons* » du trafic de zébus opèrent toujours, ils n'ont pas revêtu le « *costume vert* » octroyés par le pouvoir pour les opérations médiatiques de repentance.

14/11 - Le ministère de l'élevage contraint de procéder à la fermeture temporaire de l'abattoir chinois Dago Trade de Vontovorona. Le non-respect de l'environnement serait à l'origine de la décision. « *Les normes environnementales n'ont pas été respectées et cela peut constituer un danger réel aussi bien pour les riverains que pour Antananarivo en général* », indique le directeur de cabinet de ministère. Dago Trade a débuté ses activités en février. Elle travaille avec des intermédiaires de Tsiroanomandidy, d'Andramasina et de Morondava pour atteindre son quota officiel d'exportation de 22 à 44 tonnes de viande par mois. Les activités de la société ne se limitent pas au seul abattage de zébus. Avec deux chaînes de transformation, l'entreprise effectue la préparation de viande destinée à l'exportation par congélation ou séchage. Le transport des produits se fait par voie maritime jusqu'au Vietnam. Les bas morceaux impropres à l'exportation sont proposés à prix bradés aux employés. **Dago Trade a été suspecté de favoriser les trafics de zébus dans le Sud et d'encourager l'activité des dahalo pour sécuriser ses approvisionnements.** Les chiffres réels de bêtes abattues seraient très supérieurs aux chiffres officiels annoncés.

18/11 - Après une semaine de fermeture provisoire, l'abattoir de Vontovorona a pu redémarrer ses activités. Le contrôle des bovidés y a été renforcé. Les zébus ne pourront être intégrés dans les locaux de la société qu'après contrôle des représentants du ministère de l'élevage, du secrétariat de la gendarmerie et du ministère de l'intérieur, afin de lever toute suspicion de vols de bovidés. Ces dispositions seront également appliquées à l'abattoir de Toliara, géré par une société chinoise.

Selon La Gazette, l'abattoir chinois de Vontovorona n'a en fait jamais fermé. Durant toute la semaine il aurait continué à recevoir et abattre des bœufs transportés par camion ou convoyés à pied. Le pouvoir n'a-t-il pas cherché à dissimuler la réalité ? Le ministre de l'élevage est mis en cause par les députés du Sud qui lui font le reproche de prendre la défense des Chinois et de nier les trafics auxquels ils se livreraient et qui

favoriseraient les vols de bovidés. Le cheptel bovin malgache a considérablement diminué en raison des vols de bovidés mais aussi de l'abattage et des exportations illicites. Selon l'ex-membre du Congrès de la transition, Maka Alphonse, alors qu'il y avait auparavant 520 éleveurs de bovidés dans le secteur d'Amboasary-Sud, il n'y en a plus maintenant que deux ou trois. Et cela en raison des événements qui ont affecté cette région.

06/11 - La recrudescence des kidnappings source d'inquiétude chez les opérateurs économiques. Le phénomène frappe pour l'instant les *Karana* mais il n'est pas exclu qu'il s'élargisse à d'autres ressortissants étrangers, voire à des chefs d'entreprise Malgaches. L'un des signes de cette psychose est le recours massif des opérateurs aux agents de protection rapprochée, pour eux-mêmes mais aussi pour leur famille. *L'Express* note que l'insécurité ne fait pas partie des critères du classement « *Doing business* » de la Banque mondiale. Pourtant, ce phénomène risque d'avoir autant d'impacts négatifs sur les investisseurs potentiels que la lourdeur administrative. Ces faits très graves se banalisent dans une indifférence généralisée, y compris au niveau des dirigeants, affirme le titre.

08/11 - Les vols d'ossements dans les tombeaux continuent de créer la psychose dans la population. Le phénomène existe depuis une trentaine d'années mais les enquêtes n'ont encore jamais conduit à l'arrestation des receleurs et des commanditaires, constate *Midi*. Depuis quelques années, le phénomène s'est amplifié. Des tombeaux familiaux sont saccagés. Un grand nombre d'hypothèses sur la destination de ce butin ont été formulées. Les cambrioleurs ne s'intéressent qu'aux os desséchés. Les commanditaires seraient des trafiquants de drogue ou des industriels. Les premiers s'en serviraient comme moyen pour dissimuler ces produits, la poudre d'os étant réputée indétectable au scanner des douanes. On raconte aussi que des guérisseurs ajoutent des cendres d'os humain au *ranomena* (eau rouge), pour augmenter son efficacité comme potion pour soigner les malades. Certains affirment que les vols d'ossements sont commandités par des industriels afin de les exporter. Selon Mathieu Pellerin, chercheur à l'IFRI, le trafic alimenterait le marché international de la cosmétique. L'ancien commandant de la gendarmerie, le général Ravalomanana, est allé jusqu'à supposer l'existence d'unités de transformation des ossements sur le territoire malgache. « *Ces vols ont des effets destructeurs sur l'identité Malgache. Ils anéantissent les liens matériels avec le tombeau familial et les ancêtres* », écrit le quotidien.

08/11 - Suspicion de trafics d'organes dans le district de Betsioky-Sud. Une enfant de quatre ans en aurait été victime, cinq suspects ont été arrêtés. Un rapport de gendarmerie atteste que le corps d'un enfant disparu a été découvert mutilé par les villageois. L'autopsie pratiquée par un médecin révèle que le cadavre était dépourvu de langue, d'yeux et de cervelle. « *Les suspects ont avancé que les présumés commanditaires de ce trafic leur ont promis 8 millions Ar, s'ils leur apportaient une langue. Les présumés auteurs de ce crime auraient déjà perçu une avance de 300 000 Ar* », rapporte le commandant de la brigade de gendarmerie. Deux suspects ont avoué que les organes ont été emportés à moto dans une glacière. Cinq suspects ont été déférés devant le tribunal.

19/11 - Les parents et des proches de Sébastien Judalet, le Français lynché en octobre 2013 à Nosy Be réclament le retour du classement de l'île aux parfums en zone orange par le ministère des affaires étrangères. Ce classement qui déconseille aux touristes français de s'y rendre, sauf raison impérative, a été levé en mai par le Quai d'Orsay. « *Sauf que de nouveaux incidents et agressions ont été enregistrés depuis. Ce qui s'est passé pour Sébastien n'est pas un cas isolé* », déclare le père de la victime. L'enquête serait au point mort, alors que la justice malgache dispose de photos et de vidéos du crime, et que celles-ci ont été récupérées par la presse. Les européens lynchés à mort avaient été accusés par la population de se livrer à des trafics d'organes.

► Liberté de la presse, médias

10/11 - Les journalistes élisent les membres de leur conseil de l'ordre. Un événement pour une profession qui fonctionnait sans organe de régulation depuis sept ans, note *RFI*. 1 203 journalistes titulaires de la carte de presse ont pu participer au 1^{er} tour de cette élection qui s'est tenue dans tout le pays. Le précédent conseil de l'ordre des journalistes n'était plus actif depuis 2008. Après la crise politique de 2009, Zo Rakotoseheno, directeur de publication du quotidien *Midi*, espère plus de discipline dans la profession : « *Il y a eu cette crise, qui a duré assez longtemps, et qui a entraîné une certaine indiscipline. On a besoin aujourd'hui d'un journalisme libre, mais responsable* ». Aujourd'hui la presse malgache compte 1 200 journalistes, dont la moitié travaille dans des radios. « *C'est une presse libre, mais il manquait un ordre pour organiser cette liberté, estime Tsiresena Manjakahery, secrétaire général du Centre de presse malgache. Afin qu'à l'avenir, cela ne soit plus au ministère de mettre les journalistes, mais à l'ordre lui-même de mettre de l'ordre au sein de la presse* ». L'objectif est donc de faire respecter la déontologie, mais également de défendre la presse contre les pressions. Noël Rakotonirira, journaliste depuis 40 ans, appelle à plus de liberté pour les journalistes de la TV et la radio nationale publique : « *Le lot quotidien de ces gens-là, c'est*

toujours la pression : on veut toujours les mettre au diapason de ce que veut le système en place ». La refonte de l'appareil législatif sera aussi l'un des grands chantiers du prochain conseil de l'ordre. Aujourd'hui, en effet, les délits de presse peuvent encore être sanctionnés par des peines de prison.

L'Express met en avant le fait que le scrutin s'est déroulé dans une certaine confusion et que les résultats sont controversés. Les voix recueillies par certains candidats auraient été décomptées deux fois. Hervé Rakotozanany, journaliste à *Radio Don Bosco*, a été repêché pour le second tour, après publication des résultats du 1er tour par la commission électorale. La principale victime de ce repêchage est un journaliste de *La Gazette*, annoncé deuxième derrière un journaliste de Basy Vava. « L' « ordre » est en train de provoquer le « désordre ». *Prévue pour restaurer la cohésion entre les journalistes, cette élection tend plutôt à provoquer la scission ».* écrit *Midi*.

12/11 - L'élection des membres du conseil de l'ordre des journalistes vire au scandale. La commission électorale a proclamé deux résultats différents en l'espace de moins de 48 heures. Le candidat Lambo Tahiry, relégué à la troisième place à l'issue de la seconde proclamation, émet une vive protestation. La commission électorale plaide coupable. Comment peut-on faire un mauvais calcul sur un nombre aussi restreint de votants (1203) et de bureaux de vote (25), s'étonne la presse. Les membres de la commission électorale annoncent qu'ils sont prêts à céder la place si nécessaire. Des accusations fusent de partout sur des pressions, des manipulations, voire des achats de voix. La crédibilité de toute une profession est mise à mal, note *Tribune*. La révision de la liste électorale figure parmi les propositions avancées pour sortir de l'impasse. D'autres proposent que les trois premiers finalistes s'affrontent au deuxième tour. Un collectif de candidats réclame l'annulation de tous le processus électoral et l'organisation d'une nouvelle élection à une date ultérieure pour prévenir les risques de scission au sein de la profession. Des journalistes mettent en cause le ministère de la communication, qui serait à la source des irrégularités constatées. Des cartes de presse auraient été délivrées à des journalistes qui n'exercent pas le métier. Un appel au boycott du second de l'élection tour a été lancé. Quatre membres de la commission électorale ont démissionné.

14/11 – Création d'une confédération des médias privés. Face aux problèmes rencontrés par les journalistes pour la relance de leur ordre professionnel, des membres de la presse privée et indépendante ont pris l'initiative de créer la confédération des médias privés (CMP) afin de contrer, disent-ils, l'instrumentalisation des médias publics.

17/11 - Fano Rakotondrazaka, journaliste, représentant de la profession au sein de la CENIT, a décidé d'intervenir dans la confusion issue du 1er tour de l'élection de président de l'OJM. Il se propose de réunir une assemblée générale des journalistes pour décrypter la controverse et tenter de remettre de l'ordre dans le processus électoral. La commission en charge de l'organisation des élections a accepté la contribution de Fano Rakotondrazaka et a annoncé le report du 2ème tour de l'élection du président du bureau. Le ministère de la communication ne veut pas revenir sur la composition de la liste des bénéficiaires de la carte professionnelle de journaliste, ni sur la composition de commissions de délivrance de la carte pas plus que sur celle chargée d'organiser les élections. *La Gazette* estime que le ministère est parvenu à propulser au second round deux de ses poulains. Il va donc faire le forcing pour que le second tour se tienne avant la fin de l'année. Les deux finalistes appelés à se départager sont Hervé Rakotozanany, de *Radio Don Bosco*, et Gérard Rakotonirina du quotidien *Basy Vava*.

24/11 - Le second tour pour l'élection du président de l'OJM aura lieu le 6 décembre. La confédération des journalistes et organes de presse privés estime que la décision du comité nationale d'organisation du second tour est irrégulière, elle va porter l'affaire devant la justice. Elle voit dans cette décision une tentative de division des journalistes. « *Il ne s'agit pas pour nous d'ester en justice des individus, mais nous allons plutôt saisir le Conseil d'Etat compte tenu des irrégularités et des abus constatés lors de la nomination par arrêté des membres de la Commission électorale* » a affirmé Harry Laurent Rahajason (Rolly Mercia), l'un des fondateurs de la Confédération et ancien ministre de la communication de la Transition devenu opposant au régime.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Environnement

07/11 - La biodiversité doit désormais contribuer à la lutte contre la pauvreté, thème mis en avant par Madagascar au 6^{ème} congrès mondial sur les parcs à Sydney. Communauté de base, directeurs des anciens et nouveaux parcs, responsables d'ONG, experts environnementaux, partenaires techniques et financiers, représentants de l'État, une délégation forte de 45 personnes fait le déplacement pour défendre la réalisation de la vision de Durban 2003 et acquérir de nouveaux financements. En l'espace de 10 ans, la superficie des parcs et aires protégées a triplé, passant de 2 à 6 millions d'ha. « *La Grande Ile a pu honorer*

ses engagements pris à Durban, relatifs à la multiplication de la superficie des aires protégées. Dix ans après, le pays doit se pencher sur la manière de promouvoir la bonne gouvernance de ces sites. (...) Il est temps maintenant de pencher sur la gestion efficace et pérenne de nos aires protégées », souligne-t-elle. « Les aires protégées et les parcs doivent contribuer à la réduction de la pauvreté au sein de la communauté de base », argumente le ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts. Jusqu'ici, on peut déplorer que la protection de l'environnement n'ait pas profité au développement local. « Certaines communautés de base deviennent des complices du trafic de la faune et de la flore à cause de la pauvreté. Elles sont toujours pointées du doigt pour la dégradation de l'environnement alors que ces gens vivent dans l'extrême pauvreté autour de certaines aires protégées », confie un chercheur. Un responsable d'une organisation environnementale explique que les ONG remplacent toujours l'Etat, défaillant. « Il est anormal qu'une ONG environnementale distribue des kits scolaires, construise une école ou un centre de santé », juge-t-il, mais il est difficile de parler de la protection de l'environnement avec des personnes illettrées, en mauvaise santé ou malnutries. La gestion et surtout la protection des aires protégées existantes nécessitent au moins 18 millions de dollars. Une somme essentiellement affectée à la sensibilisation des riverains, notamment pour les dissuader de pratiquer des cultures sur brûlis ou pour les sensibiliser à la lutte contre la déforestation.

A son retour du sommet de Durban, le chef de l'Etat annonce avoir obtenu 50 millions de dollars pour la sauvegarde des aires protégées. Il a en outre annoncé que la surface des aires protégées marines et côtières (AMPC) devra être multipliée par trois d'ici le prochain sommet mondial des parcs, dans 10 ans. « Le financement des aires protégées terrestres nous pose déjà un grand problème alors où est ce que nous allons trouver d'autres ressources pour créer et gérer ces nouvelles AMPC ? », se demande l'Alliance Voahary Gasy. Hery Rajaonarimampianina reste confiant, il se dit convaincu que la communauté internationale l'aidera à relever ce défi. L'annonce de cet objectif a surpris les observateurs qui sont loin de partager le satisfécit que s'est octroyé le chef de l'Etat sur la manière dont Madagascar a rempli les objectifs de Durban. Les dix années écoulées depuis cette rencontre ont au contraire apporté la démonstration que Madagascar a assisté impuissant à la détérioration de son exceptionnelle biodiversité.

17/11 - Pollution marine : Deux conventions ratifiées pour répondre aux situations critiques. Madagascar a ratifié la convention internationale sur la pollution par les hydrocarbures de soute et la convention internationale sur les substances nocives et potentiellement dangereuses. La première convention a permis de combler les lacunes de la réglementation internationale en matière de responsabilité liée à la pollution marine. La seconde porte sur les responsabilités et l'indemnisation en cas de dommages liés au transport par mer des substances nocives et potentiellement dangereuses. Madagascar est non seulement un pays très sensible aux pollutions marines à cause des passages réguliers des grands pétroliers traversant l'océan Indien mais l'économie malgache dépend aussi grandement de la mer et des ressources marines.

► Ressources minières et halieutiques

05/11 - Collectif Tany - Protéger et promouvoir les droits humains des communautés du Sud-Ouest⁹. Un atelier de sensibilisation et de formation en matière de droits de l'homme à l'endroit des communautés de base concernées par les projets d'investissement miniers et agricoles dans le Sud-Ouest a été organisé à Toliara par le Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien (CRAADOI) et l'association Miaro Aina Zon'Olombelona Tontolo Iainana (MA.ZO.TO), avec l'appui du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et du Collectif pour la Défense des Terres Malgaches –Tany. L'atelier a mis en évidence les importantes lacunes qui persistent en matière d'information du public sur les projets d'investissement miniers et agricoles et les carences dans l'application des dispositions de la loi foncière de 2005, concernant notamment la propriété privée non titrée. Le nombre de projets d'investisseurs chinois a beaucoup augmenté depuis la transition (2009-2013), et dans bien des cas ces sociétés se sont installées et ont débuté leurs travaux sans concertation avec les autorités locales. La faiblesse du cadre juridique et réglementaire des investissements constitue un problème majeur qui est susceptible d'affecter négativement la gouvernance des secteurs d'investissement, avec des effets induits sur les droits humains des populations concernées. L'atelier se situait dans le prolongement de la campagne de sensibilisation, de formation et de plaidoyer sur le thème « Droits humains, foncier et investissements » entamée en mars dans différentes régions. Les participants ont décidé de se constituer en association de défense des droits de l'homme, afin de contribuer à la sauvegarde des droits humains des populations concernées.

06/11 - La réforme du code minier est indispensable, juge le ministre des ressources stratégiques et des mines, Laharisaina Valérien Joël. Il faut selon lui adapter ce code au contexte, pour que l'exploitation minière et pétrolière ait des impacts positifs et tangibles sur les populations, ce qui n'est pas le cas actuellement. La situation présente provoque le mécontentement des communautés établies à proximité

⁹ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/45/58/448497/100045090.pdf>

des grands sites miniers. L'augmentation de la redevance au bénéfice de l'État, actuellement de 2%, est à envisager dans le cadre de cette réforme qui pourrait aboutir d'ici 2 ou 3 ans, après achèvement de la phase actuelle de consultations. Il appelle de ses vœux la création d'une société nationale minière et pétrolière. Le lancement d'appels d'offre pour l'exploitation de 225 nouveaux blocs offshore est annoncé. La gestion des petites mines et petites exploitations est également au centre des débats. Près de 5 millions de personnes vivent de ce secteur que l'État ne parvint pas à encadrer.

La future société nationale du pétrole reprendrait une partie des activités actuelles de l'Office des mines nationales et des industries stratégiques (Omnis). Jusqu'ici, cet organisme détient une large majorité des ressources humaines spécialement formées pour ce secteur, comme les économistes et les juristes pétroliers. La création de la société nationale ne remettrait pas en cause l'existence de l'Omnis. « *Cette structure continuera à assurer son rôle régalien comme la gestion et l'administration des permis et des blocs pétroliers* », précise le ministre. Les sociétés nationales joueront des rôles commerciaux. Elles pourront mener leurs propres travaux d'exploration et pourront travailler en partenariat avec des sociétés étrangères, sans que cela constitue une obligation.

« **Les Malgaches ne bénéficient pas de l'exploitation des ressources naturelles de leur pays** », souligne Arotsilavo Rakotoson, juriste d'entreprise formé à la Kennedy School de Harvard, à l'occasion d'une conférence organisée par le Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS), sur fond d'annonce de réforme du code minier et pétrolier annoncée le jour même par le ministre Lalaharisaina Valérien Joël. Pour l'Alliance Voahary Gasy (AVG), Madagascar n'est pas encore prêt à exploiter convenablement ses ressources naturelles du fait du non-respect de l'Etat de droit et de la corruption.

11/11 - L'EITI publie les premiers résultats de son rapport 2014. Ils retracent les recettes perçues par l'Etat en 2012 et 2013. Le rapport porte sur 97% des paiements significatifs reçus par l'État en 2012 et 97,5% de ceux reçus en 2013. Ces taux englobent la vérification des paiements effectués par 49 compagnies, contre 35 lors du rapport 2013, portant sur l'année fiscale 2011. 126 compagnies en 2012, contre 102 en 2013, ont effectué des paiements de frais d'administration supérieurs à 5000 dollars. L'Etat a perçu au total en 2012 115,07 milliards Ar du secteur extractif; 140,76 milliards en 2013. Pour l'exercice 2013, cinq compagnies ont versé à elles seules plus de 10 milliards Ar et couvrent 82 % du flux total de paiements. La direction des impôts a recouvré 54,1% des recettes en 2012 et 49,18% en 2013. Les résultats complets du rapport EITI 2014 seront publiés d'ici la fin de l'année, date préconisée par le secrétariat international EITI lors de la levée de la suspension de Madagascar, le 6 juin. Madagascar envisage de devenir un « *pays conforme* » à l'EITI avant fin 2016. Cette conformité est toutefois conditionnée par le respect intégral de toutes les exigences de transparence de la norme, à travers un processus de validation qui sera effectuée par le secrétariat international.

14/11 - L'exportation du nickel produit par la société Ambatovy a déjà dépassé les recettes d'exportation de tous les autres produits et son poids ira croissant. Les recettes générées par ses exportations atteindront le milliard de dollars par an contre environ 650 millions de dollars pour les textiles, le girofle, la crevette et la vanille réunis, selon l'Instat. « *Le premier à profiter de ce flux de devises étrangères sera la balance commerciale de Madagascar, que l'on sait déficitaire* », notent les dirigeants de la société. La balance commerciale pourrait même devenir excédentaire, estiment-ils. La monnaie nationale en serait confortée et l'inflation contenue. L'atteinte de la pleine capacité de production par la compagnie placera Madagascar parmi les dix premiers pays producteurs de nickel raffiné au monde, après la Chine - principal producteur - , la Russie, le Canada et l'Australie. A ce moment, Madagascar fournira 3% de la production mondiale de nickel et 12% de la production mondiale de cobalt. Les revenus fiscaux atteindront 4,5 milliards de dollars sur 30 ans. Les investissements de la compagnie ont déjà contribué à la création des milliers d'emplois, créé des opportunités de marchés et de contrats pour les entreprises locales et la création d'infrastructures dans la communauté d'implantation du projet à Toamasina.

18/11 - 13 ressortissants chinois accusés d'exploitation illicite de mine d'or arrêtés dans le district de Manakara. Motif d'inculpation : destructions de biens communaux et de cultures des habitants. Les autorités ont confisqué huit engins de terrassement ainsi que deux bateaux. L'activité illégale avait cours depuis 3 ans. 23 autres chinois ont été arrêtés pour le même motif dans le district de Bealanana. Ils avaient loué les bras de nombreux jeunes habitants soumis à ces conditions de travail déplorables et dangereuses dans des mines de bauxite.

29/11 - Le centre de surveillance des pêches a recensé cette année cinq bateaux suspectés d'activités illicites. Grâce au partenariat établi avec des pays voisins, le partage d'informations a permis de démontrer que ces navires, licenciés à Madagascar, ont procédé à de multiples changements de nom. Une situation qui préoccupe les responsables du contrôle. « *Si ces bateaux ont changé de nom plusieurs fois et de propriétaires c'est qu'ils ont probablement commis des infractions. Nous les suivons de près et si des infractions sont justifiées, leurs licences seront retirées* », déclare le directeur du centre de surveillance. Ces

échanges d'information ont déjà permis d'éviter que deux bateaux ne commettent des infractions. Le réseau de partage d'informations, qui regroupe actuellement Madagascar, Maurice, les Seychelles, le Mozambique, le Kenya, la Tanzanie et les Comores, devrait être étendu à l'Afrique du Sud, aux Maldives, à la Somalie et à Djibouti.

► Trafic de bois de rose et de ressources naturelles

07/11 - Le Bianco ouvre des antennes dans les points chauds du trafic de bois de rose. L'une d'elle a déjà constaté la présence d'une embarcation illicite dans le Nord-Est mais à défaut de matériel d'intervention ses agents n'ont rien pu faire. Des pourparlers entre le directeur général et le premier ministre, ainsi qu'avec la présidence, sont en cours pour remédier à cette situation.

13/11 - Le gouvernement et le ministère de l'environnement et des forêts déterminés à traiter le dossier des bois de rose saisis à l'étranger. Deux délégations se rendront dans les pays africains détenteurs de bois saisis afin d'établir des bases solides de coopération bilatérale et d'entamer des négociations sur les options de liquidation de ces stocks illicites. Une convention s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la corruption sur les trafics de bois précieux à Madagascar doit être signée entre le ministère de l'environnement et le Bianco.

14/11 - Le comité interministériel de lutte contre le trafic de bois de rose étudie la mise en place d'un tribunal spécial auquel seraient associés plusieurs départements ministériels. Une extension de juridiction des juges chargés de ces dossiers permettrait de centraliser leur traitement et de lutter plus efficacement contre les faits de corruption et les interventions locales.

21/11 - Saisie de 390 rondins de bois de rose dans un entrepôt à Mananara-Nord. Les bois précieux fraîchement coupés, probablement pillés dans les aires protégées du cap Masoala, étaient dissimulés dans un entrepôt de fortune découvert par l'Organe Mixte de Conception (OMC) du district. Curieusement, l'identité du propriétaire ne serait pas connue.

25/11 – « L'épouse d'un magistrat impliquée dans les trafics de bois de rose dans la région de la région Sava », titre Midi. Le ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts, Anthelme Ramparany, accompagné du directeur de la police judiciaire, a effectué une inspection inopinée dans la Sava. 700 rondins de bois de rose ont été saisis dans une commune du district d'Antalaha. De nombreux rondins ont par ailleurs été répertoriés dans le cap Masoala. Ils appartiendraient à l'épouse d'un magistrat. Les personnes impliquées dans ces trafics n'étaient pas sur place au moment de l'inspection. Le ministre a réitéré la nécessité de créer un tribunal spécial pour juger les personnes impliquées dans ces trafics.

05/11 - Trafic d'or : deux femmes malgaches arrêtées à Mumbai (Inde) avec 8 kg d'or sur un vol en provenance de Nairobi. La sécurité à l'aéroport international d'Ivato est de nouveau mise en cause.

06/11 - La société civile dénonce le trafic de corail noir. 1.000 permis d'exploitation de corail noir ont été attribués à une même personne. Ce constat, dressé par la plateforme de la société civile de la région Anosy, montre à quel point l'exploitation illicite de cette espèce endémique de Madagascar prend de l'ampleur dans la partie Sud de l'île. La société civile rappelle que l'exploitation de corail noir a été suspendue par un arrêté régional de décembre 2013, suite à une série d'interpellations. L'ampleur de l'exploitation illégale de corail noir s'explique par le fait qu'actuellement ce produit se vend à des prix exorbitants sur le marché international. Le prix du kilo à l'exportation varie entre 500 000 et 700 000 Ar, alors qu'il est de 10 000 à 15 000 Ar chez les pêcheurs locaux. Ce sont surtout les intermédiaires, constitués majoritairement d'étrangers, qui profitent largement de ce trafic illicite.

21/11 - Un projet de loi sur la pêche et l'aquaculture est en cours de finalisation. Des mesures qui devraient éradiquer les exploitations illicites et lutter contre le gaspillage des ressources. Pour la première fois depuis l'indépendance, ce domaine sera régi par une loi. Un projet de code a été entamé en 2005 mais n'a pas abouti. Avec 5 000 kilomètres de côtes, Madagascar possède un fort potentiel mais l'absence de loi a favorisé l'exploitation illicite des ressources qui ont pris des proportions préoccupantes malgré les efforts déployés par le Groupement des aquaculteurs et pêcheurs de crevettes. Les infractions restaient jusqu'ici largement impunies. Cette nouvelle loi qui devrait passer à l'assemblée nationale cette année après validation en conseil des ministres ambitionne de répondre aux exigences de bonne gouvernance, de protection de l'environnement et aux défis de la croissance économique, affirme le ministre des ressources halieutiques et de la pêche, Ahmad. L'augmentation du montant des amendes, la mise en place d'une peine d'emprisonnement, les autorisations annuelles de pêche et de collecte, ainsi que la préservation des écosystèmes aquatiques, constituent, entre autres, les grandes lignes de ce texte.

► Bailleurs de fonds, coopération économique, Agoa, APE

03/11 - Le gouvernement organisera une conférence avec les bailleurs de fonds avant la fin de l'année pour rechercher des financements pour la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) qui aura été adopté auparavant par l'assemblée nationale.

11/11 - « Non, le robinet des aides extérieures n'est pas fermé. Les aides financières extérieures sont acquises », affirme le directeur du Trésor. Si elles ne sont pas encore versées, c'est pour des raisons de procédure, déclare-t-il, soucieux de démentir les rumeurs selon lesquelles les bailleurs de fonds ne seraient pas satisfaits des garanties fournies par l'Etat. Chaque bailleur doit respecter ses propres procédures, parfois très lourdes et complexes, plaide-t-il. Il n'est donc pas anormal que les aides promises ne soient pas encore décaissées.

20/11 - Le Canada annonce qu'il va contribuer à hauteur de 6,4 millions de dollars au programme d'alimentation scolaire mis en place par le PAM pour une durée de 2 ans. Cet apport encouragera les 214 000 élèves du cycle primaire et 24 000 orphelins et jeunes vulnérables à fréquenter l'école et par la même occasion améliorera les conditions de vie de la population et des couches les plus vulnérables. Le programme d'alimentation scolaire à Madagascar est mis en œuvre par le PAM dans les régions Androy, Anosy et Atsimo Andrefana ainsi que dans les quartiers urbains défavorisés d'Antananarivo, Toamasina et Toliara, fournissant un repas quotidien à 248 000 enfants. Le PAM prévoit d'appuyer le gouvernement dans la mise en place d'une politique nationale et d'un programme national d'alimentation scolaire. La stratégie devrait privilégier l'approvisionnement des cantines scolaires par les produits des petits exploitants locaux, leur offrant ainsi des opportunités de marché.

21/11 - Un prêt de 40 millions d'euros approuvé par le Comité des Etats Etrangers de l'AFD. « C'est la plus importante opération de soutien financier de la longue histoire de l'AFD à Madagascar », précise l'ambassadeur de France, François Goldblatt.

La Commission européenne annonce l'adoption de deux programmes importants au bénéfice de Madagascar. « L'appui, non remboursable, annoncé pour un montant de 304 milliards Ar (95 millions d'euros), vise à améliorer les services publics essentiels, comme la sécurité, la santé, l'éducation, condition essentielle pour la reprise socioéconomique du pays », déclare le chef de délégation de l'UE, Antonio Sanchez-Benedito Gaspar. Cette décision par la Commission européenne constitue une étape supplémentaire vers le décaissement des fonds destinés à l'appui budgétaire. Une convention de financement devrait être signée avec le ministre des finances et du budget avant la fin du mois, en vue du décaissement de la première tranche en décembre. « L'opération coup d'arrêt dans le Sud a été mise en œuvre par la gendarmerie. Celle-ci bénéficiera sûrement d'un appui dans le cadre de ce soutien budgétaire », avance le ministre des finances et du budget.

L'ambassadeur de l'UE a confirmé la volonté de l'Union à appuyer la gendarmerie dans le cadre de ses efforts pour renforcer les institutions. D'après la communication de la gendarmerie, cet appui budgétaire n'est conditionné que par l'inscription dans la loi de finances d'un accroissement du budget de fonctionnement de la gendarmerie. Cet appui contribuera au renforcement de la bonne gouvernance et à la facilitation du redémarrage économique par le renforcement de la sécurité.

22/11 - La Chine fait un don de 13 millions d'euros. Une aide non remboursable destinée à mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de construction d'infrastructures sociales (éducation, santé et administration). C'est le second don de la Chine depuis le mois de juin (le 1^{er} don était d'un montant de 15 millions d'euros). D'après la ministre malgache des affaires étrangères, Lala Harisoa Razafitrimo, la Chine a réaffirmé sa détermination à lutter contre le trafic de bois de rose.

Les Fonds d'Abu Dhabi contribueront à hauteur de 30 millions de dollars à la réhabilitation des 123 km reliant Soanierana Ivongo à Mananara-Nord, sur la côte Est.

28/11 - La BAD annonce avoir accordé deux prêts d'un montant global de 59 millions de dollars destinés à financer la deuxième phase du projet de réhabilitation et d'extension du périmètre de Bas-Mangoky dans la région Sud-Ouest. Le projet portera essentiellement sur le développement d'un réseau d'irrigation couvrant 5 000 ha et intégrant des ouvrages connexes. Les capacités des bénéficiaires et de leurs associations seront également renforcées. Des activités spécifiques seront mises en œuvre pour améliorer l'autonomisation économique des femmes notamment l'allocation de 2 000 ha de terres irriguées, l'approvisionnement en intrants et outils agricoles, et la mise en place d'un fonds spécial pour promouvoir les activités génératrices de revenus. Ce projet, qui vient renforcer la première opération du même type financé par la Banque, vise à améliorer la productivité agricole, notamment rizicole et les revenus des agriculteurs

dans cette région où 82% de la population est pauvre. Il contribuera également au renforcement de la sécurité alimentaire du pays qui demeure importateur net de riz, avec plus de 400 000 tonnes importées en 2013.

07/11 - Redémarrage de l'Agoa. Le secteur textile-habillement devrait renouer avec les performances d'avant 2008. Les produits qui entrent aux États-Unis en provenance de Madagascar ne payeront plus la taxe douanière de 14 500 dollars par conteneur d'ici quelques semaines, selon le directeur exécutif du Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP). Un représentant du gouvernement américain est attendu à Madagascar pour annoncer officiellement l'entrée en vigueur du « *Visa Apparel* » pour Madagascar. Il s'agit d'un droit accordé par le gouvernement américain à un pays lui permettant d'importer des matières premières depuis n'importe quel pays tiers, qui lui permettra ensuite d'exporter vers les États-Unis des produits du secteur textile-habillement sans droit de douane et sans quota. Les tissus doivent être coupés et cousus à Madagascar. Le retour de Madagascar parmi les pays bénéficiaires de l'Agoa avait été annoncé en juin par le président Barack Obama. Les professionnels et le ministère de l'emploi se préoccupent de renforcer la formation professionnelle de la main-d'œuvre appelée à répondre à la reprise des commandes américaines.

17/11 - Madagascar de nouveau dans la liste des pays africains bénéficiaires de l'Agoa. Un communiqué officiel émanant du ministère du commerce confirme que les exportateurs bénéficient désormais d'un régime préférentiel spécial vers le marché américain, et que 7 000 lignes de produits d'exportation, tels que la vannerie, les épices, les huiles essentielles, le café, le thé, la vanille, le cacao, les pierres précieuses, les métaux, sont concernés. Cette situation est rendue possible après que Madagascar ait rempli toutes les conditions requises. « *Nous n'attendons plus que la notification du gouvernement américain signalant la reprise des activités commerciales au sein de l'Agoa. Ceci n'est donc plus qu'une question de jours* », stipule la note ministérielle. Un arrêté interministériel fixant la composition, l'organisation, le fonctionnement et les attributions du comité interministériel Agoa ainsi que la procédure d'octroi et de radiation d'une attestation d'éligibilité des entreprises a été également pris par les ministères concernés. Créer 200 000 emplois; tripler le volume des exportations sur le marché américain par rapport à 2008 et atteindre le milliard de dollars d'exportations textiles, tels sont les défis que s'est lancé le Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) pour les cinq prochaines années. Des objectifs qui pourraient être compromis par les problèmes de ressources énergétiques et les questions de logistique, facteurs majeurs de non-compétitivité de Madagascar. Le Groupement estime que si le pays veut à terme s'affranchir de l'Agoa et de l'Accord de partenariat économique (APE), il devrait réindustrialiser la filière textile via la promotion de plantations de coton et l'installation d'usines de filature. Il faudrait quelques 200 000 ha pour permettre au pays une intégration verticale de la filière. Afin de développer la filière textile sur la durée, Madagascar espère que l'Agoa 5 qui ira au-delà de septembre 2015 et portera sur une durée d'au moins 10 ans.

26/11 - APE : 242 types de produits en provenance d'Europe seront exonérés à partir de 2015. Ils représentent au moins 10% de pertes de recettes pour les douanes. L'application progressive de l'Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) avec l'Europe affectera progressivement le budget de l'État. D'ici 2022, 100% des produits en provenance d'Europe ne paieront plus de taxe à l'importation. « *Évidemment, pour les importateurs, il y a une opportunité d'affaires à étudier dans l'APE. Mais le pays ne devrait pas se contenter de cet aspect et doit surtout s'atteler à renforcer l'industrie locale* », soutient le patron d'une entreprise locale. La mise en place de l'APE s'inscrit dans une tendance mondiale marquée par la disparition progressive de la barrière tarifaire. Le rôle fiscal de la douane devrait également disparaître petit à petit, ainsi que la contribution de cette ressource au budget de l'État. Or pour 2015, par exemple, la loi de finances prévoit que la douane augmente de 30% ses recettes par rapport à l'année en cours. La question se pose donc de savoir comment, dans le contexte de morosité économique actuel, trouver les 395 milliards Ar de ressources appelées à s'épuiser.

12/11 - Le FMI recommande de nouveau à l'Etat de poursuivre la suppression progressive des subventions accordées à la Jirama et aux compagnies pétrolières. « *La mission salue les démarches récentes des autorités pour apurer les arriérés budgétaires intérieurs, et les encourage à poursuivre leur plan de réduction progressive des subventions au carburant et à assurer la viabilité financière des entreprises publiques* », note George Tsibouris, chargé des pays africains du FMI. Le ministre des finances et du budget, Jean Razafindravonona, indique que les discussions se poursuivent avec les compagnies pétrolières à propos du retour à la vérité des prix. « *Cela nécessite des études très poussées et une organisation a été mise en place dans ce cadre. Tout cela est encore lié aux réserves de la Banque centrale* », déclare-t-il. Pour la Jirama, le ministre affirme que le processus d'amélioration de la gestion et le renouvellement des équipements sont déclenchés. Ces recommandations ont été formulées sur fond de diminution des réserves de change de la Banque centrale, dont l'assise financière doit être confortée.

13/11 - Madagascar-FMI : vers un Programme de réformes économiques. La mission du FMI dirigée par George Tsibouris qui se trouve actuellement à Madagascar a pour objectif de discuter d'un programme de

réformes à moyen terme qui pourrait être soutenu par un accord de Facilité élargie de crédit (FEC). Celle-ci remplacera la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Elle est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0% avec un différé de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Les discussions se sont concentrées sur les développements économiques récents, la mise en œuvre des politiques économiques et les perspectives de réformes économiques et structurelles. D'après George Tsibouris, « *les premiers signes de reprise économique sont visibles, avec une croissance à 3% et une inflation sous les 7% en 2014* ». Il est nécessaire pour le FMI de sécuriser une croissance forte, durable et « *pro-pauvres* », afin d'inverser l'évolution négative des indicateurs de développement. Dans cette perspective, il faut se pencher sur les infrastructures essentielles, engager des réformes pour améliorer le climat des affaires, ce qui comprend la gouvernance, et une relance des politiques de développement social. Répondre aux besoins en matière du développement de Madagascar et préserver sa stabilité macroéconomique requiert un élargissement de l'assiette fiscale, une amélioration de la qualité et de la composition des dépenses publiques, et un renforcement des institutions anti-corruption. Les discussions sur un programme de réformes économiques à moyen terme qui pourrait être soutenu par un accord FEC vont se poursuivre au mois de janvier 2015.

► Air Madagascar et la Jirama - Les sociétés d'Etat dans la tourmente

05/11 - Air Madagascar : près de 45 milliards Ar de dettes fiscales, d'après le bulletin mensuel du Trésor. « *Chose inadmissible pour une société !* », souligne le bulletin Tahiry, qui explique que « *les pertes considérables enregistrées par Air Madagascar ne datent pas d'il y a cinq ans mais de quelques décennies* ». Son admission, puis son maintien dans l'annexe B de l'UE n'a fait qu'aggraver le déficit. Le Trésor appelle le personnel à une prise de conscience de la gravité de la situation, il lui demande de s'abstenir de tout mouvement social susceptible de retarder une décision favorable de l'UE. Il resterait encore quelques 80 imperfections à rectifier au sein de la compagnie pour pouvoir prétendre sortir de l'annexe B. Au moment de la sanction, il y avait 800 points à rectifier, selon le ministre des transports. On ignore encore si ces imperfections seront corrigées d'ici le passage des experts, prévu au mois d'avril 2015. L'OACI finance la mise en place de ces mesures correctives.

11/11 - La dérive de la Jirama en quelques chiffres. Selon le directeur du Trésor, la société consomme 115% de son chiffre d'affaire pour du carburant. 35% des productions de la Jirama sont des autoconsommations et sont donc non payées. Or 10% de ces autoconsommations pourraient générer plus de 100 milliards Ar de recettes. La société perçoit chaque mois 20 milliards Ar de subventions de l'Etat. Elle consomme normalement sur la seule ville d'Antananarivo 1 600 m³ de carburants par mois. Depuis quelques temps, la consommation atteint plus de 5 000 m³, ce qui ne laisse guère de doute sur l'existence de détournements massifs de carburants. « *Il y a trop de gabegie au sein de la Jirama, notamment au niveau de la gestion des carburants* » déclare Orlando Robimananana, directeur du Trésor. Les récentes recommandations de l'UE de colorer les carburants utilisés par la Jirama pour lutter contre son détournement n'ont pas été suivies d'effet, la gabegie se poursuit, note *La Nation*. La Jirama se trouve ainsi dans une situation difficile, l'empêchant de donner satisfaction à sa clientèle. Ce qui expliquerait que depuis 2004 le nombre de ses abonnés n'ait pas augmenté alors que la population s'accroît de 2,5 % par an. La Banque mondiale s'est engagée à financer les études destinées à améliorer les performances de la société. Le montant du financement de ces études s'élève à 1,3 million de dollars. Madagascar a d'énormes potentialités en énergie renouvelable qui ne demandent qu'à être exploitées et pourtant, l'État malgache n'a jusqu'à maintenant aucune stratégie concrète, déplore *Le Courrier*.

Les délestages de la Jirama ne pénalisent pas seulement les ménages et les entreprises, ils menacent la santé publique. Les hôpitaux doivent fréquemment faire appel à leurs groupes électrogènes, dont la fiabilité n'est pas assurée. Des décès seraient à déplorer mais le silence est de mise sur cette question sensible. Les variations de tension ont également un impact sur le fonctionnement des appareils électroniques, de surtensions peuvent provoquer des incendies.

Pour le SeFaFi, la crise de l'énergie est un frein au développement. Dans son dernier communiqué¹⁰, l'Observatoire de la vie publique écrit : « *Le délestage est une réalité que la population vit au quotidien, pas seulement à Antananarivo, mais dans la plupart des localités desservies par la Jirama. Baisse de productivité, dégâts matériels et colère grandissante des usagers en sont quelques conséquences. Des décennies de manque de vision de l'État, de mauvaise gestion, de gabegie, et un contexte économique perpétuellement*

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/01/82/448497/100200339.pdf>

dégradé ont mis à terre la compagnie nationale d'eau et d'électricité. Mais la source de nos maux actuels vient surtout d'un manque de volonté politique, celle de donner à l'énergie, secteur stratégique s'il en est, la place qu'elle mérite. C'est pourquoi le SeFaFi tient à attirer l'attention des dirigeants et de tous les acteurs concernés sur cette évidence : inutile de spéculer sur d'hypothétiques stratégies de croissance tant que ce problème ne sera pas résolu ».

14/11 - Mohamed Rachidy, conseiller du chef de l'Etat, membre du parti présidentiel HVM, nommé président du conseil d'administration de la Jirama. Certaines voix se sont fait entendre pour dénoncer la mainmise du nouveau pouvoir sur les sociétés d'Etat.

25/11 - Regroupés en association ou sur les réseaux sociaux, des groupes Facebook voient le jour et tentent de s'organiser pour dénoncer et agir contre les délestages. « Signalez les délestages chez vous, la durée et l'endroit, ne payons plus la facture de la Jirama mais n'acceptons point que l'eau et/ou l'électricité soient coupés à cause de non-paiement de facture ». Tels sont entre autres les conseils que se donnent des citoyens. Ce type d'initiative est une première à Madagascar. On peut s'attendre à ce que ce mouvement de révolte débouche sur des manifestations de rue, tant les pertes occasionnées par cette situation pénalisent lourdement les activités et la vie quotidienne de la population. Le pouvoir est sévèrement condamné pour son inaction. Le ministre de l'énergie par intérim Herilanto Raveloharison, annonce qu'il n'est là que pour apporter des solutions à court terme. Hery Rajaonarimampianina, le candidat n°3, avait déclaré lors de la campagne présidentielle : « Je donne 3 mois, j'ai l'habitude du chiffre 3, maximum 6 mois pour faire cesser le délestage ».

► Divers

05/11 - La vision très critique de la situation de Madagascar par André Beaumont président de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Madagascar, représentant d'Ubifrance. Dans l'éditorial de sa lettre mensuelle d'informations économiques, commerciales et sectorielles du 24 octobre il écrit : « Pour l'instant les bailleurs de fonds n'ont toujours pas desserré les cordons de la bourse. Certains prétendent que c'est en raison de l'inertie gouvernementale, laquelle l'empêche de présenter un projet cohérent, ou quelque chose qui y ressemble. Ce n'est pourtant pas par manque d'expérience. Depuis quarante ans que Madagascar tend la main, entre les « Madagascar Action Plan », les « programmes de développement », les « programmes d'ajustements structurels » et autres dénominations pittoresques, les fonctionnaires malgaches sont sans aucun doute rompus à cette tâche. Le défaut ne vient donc pas de là, c'est certain. Il s'agirait alors dit-on, d'un manque de vision générale des dirigeants en matière de besoins du pays ou, plus grave encore, de signes d'une mauvaise volonté, totalement à rebours des discours officiels. (...) Les mêmes bailleurs de fonds ont décidé, nonobstant cette somnolence coupable, et sans plus de justifications, d'accorder au pays des aides budgétaires conséquentes puisqu'elles atteignent 235 millions d'euros (FMI 47 millions de dollars, UE 78 millions d'euros, Banque mondiale 45 millions de dollars, BAD 37 millions de dollars, Japon 16 millions de dollars, France 40 millions d'euros). Puisqu'elles sont budgétaires, ces aides sont destinées à faire tourner l'administration malgache et par ailleurs, elles sont décaissables en plusieurs fois. Si le grand sommeil persiste, le risque sera grand dit-on de voir s'évaporer les secondes tranches. (...) Mais d'ailleurs est-ce bien raisonnable d'équilibrer ainsi le budget d'un pays qui, l'air de rien, ne bouge pas le petit doigt ? Pourquoi ne pas plutôt faire rendre gorge aux pillards qui plastronnent, assurés qu'ils sont de leur impunité ? Cela ne comblerait pas le trou, mais ce serait un geste fort. Évidemment, puisqu'il faut faire « rentrer l'argent », les entreprises du secteur privé - toujours les mêmes, celles qui sont considérées comme honnêtes a priori ou en tout cas celles qui paient leurs impôts - continuent de subir ce racket fiscal dénoncé mille fois devant les autorités ; lesquelles feignent alors de s'étonner et prennent le prétexte du FMI. (...) Donc, on voit bien que transition ou pas, rien ne change. La misère remplace l'extrême pauvreté et Madagascar sombre. Hélas, ce ne sont pas quelques millions de dollars en plus ou en moins qui suffiront à redresser le pays. Il faut beaucoup plus que de l'argent. Il faut de la volonté et d'abord la volonté des dirigeants. On n'en est pas là ».

05/11 - Projet de loi de finances 2015 : 70% du budget en dépenses de fonctionnement. La Nation rappelle qu'à maintes reprises les économistes ont recommandé au pouvoir de prioriser les investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la recherche-développement au sein des universités, de la relance des secteurs productifs. Le doyen de la faculté DEGS de l'université d'Antananarivo, Davida Olivaniaina Rakoto, condamne les choix qui ont été faits dans ce projet de budget qui fait la part belle à la rémunération des fonctionnaires et à divers « avantages » qui leur sont accordés, ainsi qu'aux élus. Les économistes considèrent que les dirigeants manquent de vision à long terme. Pour le quotidien, ils utilisent les fonds publics issus des taxes et autres redevances pour améliorer leur quotidien, laissant le soin aux bailleurs de fonds de se préoccuper du développement et de générer de nouvelles dettes qui seront supportées par les générations futures.

Hery Rajaonarimampianina attaqué par la lettre confidentielle LOI qui l'accuse d'être « un mauvais payeur ». Philippe Belin, patron du groupe Marck, s'est rendu à Antananarivo il y a quelques mois pour signer un contrat avec le président peu après l'avoir rencontré à Paris lors du séminaire d'Ubifrance, le 21 mars. Sa société de fabrication d'uniformes est confrontée à un impayé de 270 000 euros, après avoir livré des effets d'habillement pour 2 000 hommes des forces de défense et de sécurité malgaches à l'occasion du défilé de la fête nationale, le 26 juin. Marck avait accepté un paiement à deux mois, soit au 12 août, mais à la date du 31 octobre, malgré de nombreuses relances, aucun règlement n'était encore intervenu. Le président Rajaonarimampianina, interpellé le 19 septembre lors de la réunion organisée à Paris au Medef à l'occasion de sa visite officielle en France, s'était pourtant engagé à régler cet impayé « *incessamment* ». Depuis lors il observe un silence radio. Marck serait victime de la lutte d'influence qui oppose deux collaborateurs du chef de l'Etat, surtout lorsqu'il est question d'agir comme intermédiaire pour des firmes étrangères : son directeur de cabinet, Henry Rabary-Njaka, et son conseiller défense et sécurité, Solofo Rasoarahona. Car le contrat de Marck, réalisé à la demande du président et avec sa signature, a été préparé à l'initiative de ce dernier. Aujourd'hui, les deux tranches suivantes du contrat sont gelées. Elles portaient sur l'équipement (uniformes et petit matériel de protection) d'une centaine de militaires devant rejoindre une force d'interposition en Centrafrique et sur la fourniture d'uniformes pour toute l'armée, assortie de l'implantation d'une plateforme de confection à Antananarivo.

07/11 - D'après le ministre de l'industrie, le gouvernement a demandé que le projet de réouverture du groupe Tiko soit suspendu, pour des raisons politiques, rapporte *Tananews*.

14/11 - La mise en œuvre du Plan national de développement (PND) traîne en longueur, déplore *Tribune*. Celui-ci attend encore l'élaboration et l'adoption du Plan intérimaire de développement qui est partie intégrante du PND. Le FMI, de son côté, propose un programme de réformes à moyen terme qui pourrait être soutenu par un accord de Facilité élargie de crédit (FEC). L'Etat aura jusqu'à janvier 2015 pour se prononcer et faire ses propositions. Entre temps, les financements des autres partenaires techniques et financiers telle l'UE et la BAD auront certes été partiellement débloqués mais au vu des besoins, le changement tardera à se manifester au sein de la population. Le pouvoir donne l'impression de ne pas avoir de vision. « *Les pourfendeurs du régime osent même dire que le pays est de nouveau entré dans un tunnel obscur où le seul système d'éclairage est la bougie* », écrit le site. Le « *moramama* » malgache est au pouvoir !

15/11 - La dépréciation de l'Ariary se poursuit. Depuis le début de l'année, elle s'élève à 15%. Depuis 2012, l'Ariary a perdu pas moins du quart de sa valeur face à l'euro. La Banque centrale rassure tout à rassurer : elle dispose encore de deux mois de réserve en devises pour les importations. La loi exige une réserve minimale de 2 à 4 mois. Des apports en devises s'avèrent néanmoins indispensables, notamment par le biais des aides budgétaires. Afin d'enrayer la chute de l'Ariary face à l'euro, il est nécessaire de doter les exportations de produits de rente, contenir l'inflation et favoriser la venue d'investisseurs étrangers. Il faut également pouvoir contraindre les exportateurs à rapatrier les devises.

26/11 - Projet d'exportation de viande bovine vers Mayotte. Après Dago Trade à Vontovorona et Tsong Newtech à Toliara, la société SMTP se lance dans les activités d'exportation de viande de bovidés pour le marché mahorais. Un abattoir aux normes internationales sera érigé au parc Ehoala à Tolagnaro. Selon les prévisions, 2 800 tonnes de viande par an devront être produites au démarrage, pour atteindre 5 000 tonnes en vitesse de croisière. Les investisseurs visent également dans le court terme à accéder aux marchés de Maurice et des Seychelles. Une dérogation spéciale sera demandée auprès l'UE pour que Mayotte puisse bénéficier rapidement des exportations malgaches. Pour le moment, Madagascar ne peut pas en effet effectuer d'exportations vers Mayotte car les produits ne sont pas conformes aux normes européennes. La dérogation permettrait de considérer Mayotte comme un pays non-européen. Dans un premier temps, la société va acheter les bovidés auprès des éleveurs puis ils seront mis à l'engraissement avant d'être vendus à l'abattoir. Dans le long terme, la SMTP prévoit de produire ses zébus elle-même.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Le Daily, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 28/11/14 : 1 euro = 3251 Ariary (cours pondéré)